



RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE L'ORIENTAL



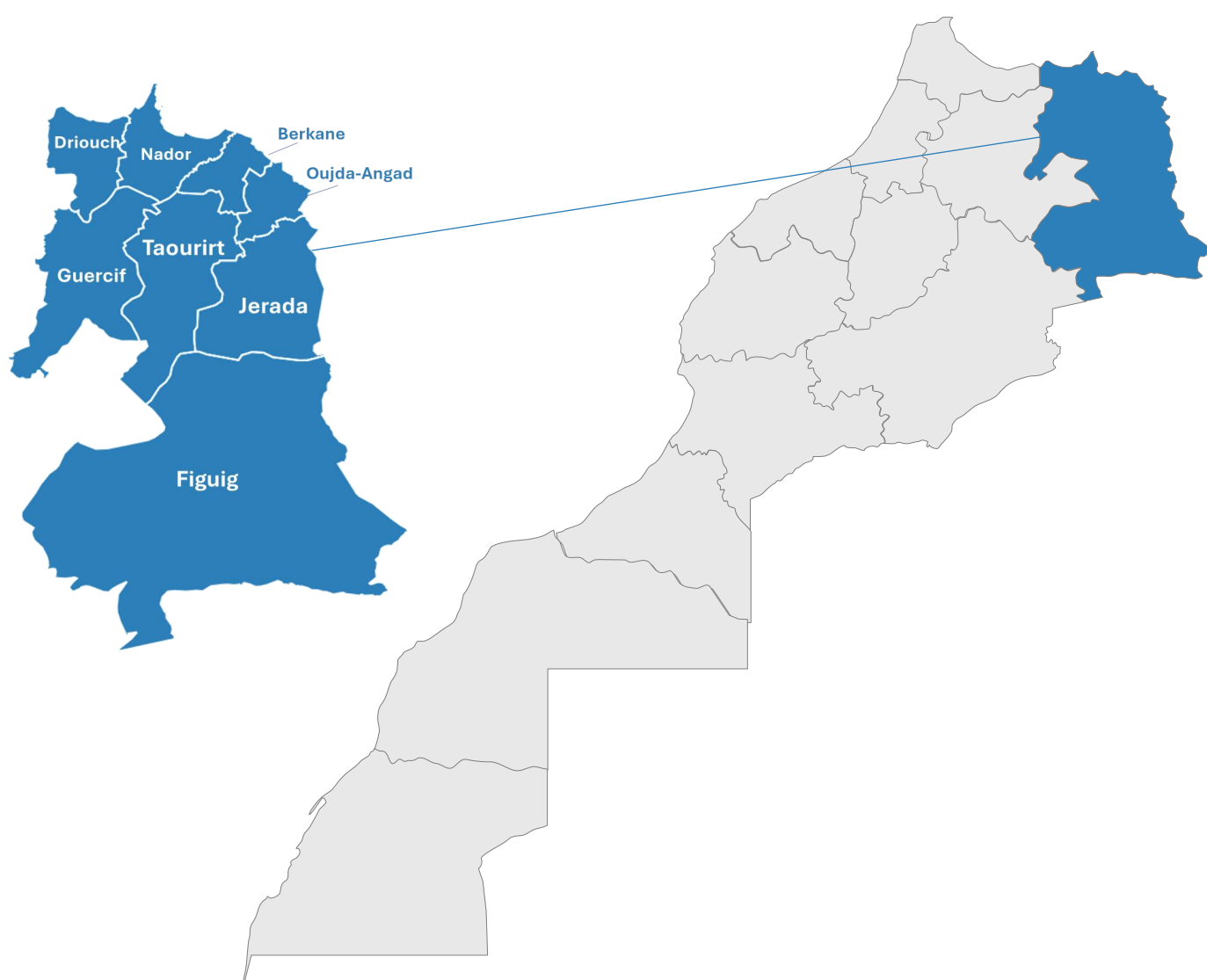
RAPPORT SUR LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Édition
2026

RÉGION DE L'ORIENTAL

Rapport sur le tissu entrepreneurial

Région de l'Oriental



Édition 2026

Table des matières

Monographie de la région de l'Oriental	5
Résumé Exécutif	6
1. Démographie des Entreprises	8
1.1. Caractéristiques de base des EPMA	8
1.2. Créations des Entreprises	13
1.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales	15
2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	19
2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives	23
2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	26
3. Emplois des Entreprises	30
3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024).....	30
3.2 Analyse de la masse salariale.....	39
3.3 Emplois par genre	42
4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA	48
5. Accès au financement bancaire (2024)	52
5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA	52
5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA	56

Monographie de la région de l'Oriental

SUPERFICIE

88 681 Km² (12,5% de la superficie du pays), taux d'urbanisation est de 65,7%.

POPULATION

2 269 378 Hab. (6,2% de la population totale) (RGPH 2024) dont 1 109 621 masculins et 1 159 757 féminins. 1 490 769 dans le milieu urbain et 778 609 dans le milieu rural.

TAUX DE JEUNESSE (15 à 59ans)

58,6% de la population (RGPH 2024), dont 57,7% pour les hommes et 59,5% pour les femmes.

TAUX D'ACTIVITÉ

40,1% dans la région, 39,4% dans le milieu urbain et 42,1% dans le milieu rural (ENE 2025).

TAUX DE CHÔMAGE

22,1% dans la région, 23,8% dans le milieu urbain et 17,2% dans le milieu rural (ENE 2025).

PIB RÉGIONAL *

74,6 milliards DH en 2023 (5% du PIB National) ; PIB par habitant : 32 297 DH.

CONTRIBUTION À LA VA*

4,5% du secteur secondaire national.
5,1% du secteur tertiaire national.



Sources : HCP- ENE 2025, HCP-RGPH 2024, HCP- Comptes régionaux 2023, Ministère de l'Intérieur-les régions du Maroc en chiffres. * données semi-définitives.

Chiffres clés de la région 2024

NOMBRE DES EPMA - 2024

17 019 (4,5% de l'effectif total des EPMA au niveau national) ; 2 311 nouvellement créées (3,4% au niveau national) ; 746 en cours de dissolution (6,4% au niveau national).

CA CUMULÉ DES EPMA *

47,4 milliards de DH (1,8% au niveau national)

CA À L'EXPORT CUMULÉ DES EPMA*

3 353 millions de DH (0,6% au niveau national)

VA CUMULÉE DES EPMA *

5 738 millions de DH (1,1% au niveau national)

NOMBRE D'ENTREPRISES DÉCLARANTES À LA CNSS

18 898 entreprises déclarant 133 455 employés

NOMBRE DES EMPLOIS FÉMININS

36 218 salariés femmes (2,3% des emplois féminins au niveau national)

NOMBRE DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN CREDIT 5 443 EPMA (4,2% des entreprises bénéficiant d'un crédit au niveau national)

ENCOURS CONTRACTÉ

8,4 milliards de dirhams (1,6% de l'encours contracté au niveau national)

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

EPMA : Entreprises Personnes Morales Actives.

* Le secteur des activités financières et d'assurances est exclu du calcul dans la partie CA, CA à l'export et VA.

Résumé Exécutif

Dans le cadre de sa mission de production de statistiques et d'indicateurs sur le tissu productif national, l'Observatoire Marocain de la TPME publie la 5^{ème} édition de ses rapports régionaux.

Ces rapports, qui constituent une déclinaison régionale du rapport annuel élaboré à l'échelle nationale, visent à fournir un diagnostic du tissu productif à l'échelle des différentes régions du Royaume au titre de 2024 et à mettre à la disposition des acteurs publics et privés un ensemble d'indicateurs clés relatifs à la démographie des entreprises, à leur performance économique, à leur accès au financement, à l'emploi ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin.

Le présent rapport analyse la dynamique du tissu des entreprises personnes morales actives (EPMA) dans la région de l'Oriental au titre des années 2023 et 2024.

Il révèle que les créations d'entreprises avec 2 311 nouvelles sociétés personnes morales enregistrées au cours de l'année, ont baissé de 2,4% par rapport à 2023.

Parallèlement, les dissolutions, en s'établissant à 746 entreprises dissoutes, ont augmenté de 18,6%. Ces données ne tenant pas compte de celles qui ont temporairement arrêté leurs activités. Plus de la moitié de ces entreprises opéraient dans le commerce et la construction.

Au total, et selon les données provisoires de la DGI, le nombre d'entreprises personnes morales ayant déposé une déclaration fiscale en 2024 s'est établi autour de 17 mille, soit une légère baisse de 0,5%.

Les entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 47,4 milliards de dirhams et une valeur ajoutée de 5,7 milliards de dirhams, soit des évolutions respectives de 3,5% et 6,1% par rapport à 2023, et de 43,6% et 40,9% par rapport à 2017. Quant au chiffre d'affaires à l'export, il s'est établi à 3,4 milliards de dirhams, soit 0,6% du chiffre d'affaires à l'export national, en hausse de 4,4% par rapport à 2023, et de 82,3% par rapport à 2017.

Le commerce se distingue comme le principal contributeur au chiffre d'affaires au niveau de la région avec une part de 38,1%. L'industrie manufacturière se positionne comme le premier secteur contributeur au chiffre d'affaires à l'export et à la valeur ajoutée avec des parts respectives de 37,9% et 26,4%. Par ailleurs, les grandes entreprises ont réalisé 38,7% du chiffre d'affaires, 33,6% du chiffre d'affaires à l'export et 32% de la valeur ajoutée.

Sur le registre de l'emploi, l'effectif déclaré par les entreprises personnes morales et physiques auprès de la CNSS s'est établi à 133 455 salariés, en baisse de 8,2%. Plus de la moitié des salariés sont employés dans la construction (22,8%), le commerce (20%) et l'industrie manufacturière (13,1). Les femmes représentent 27,1% de l'effectif déclaré et 11,9% des dirigeants de ces entreprises.

L'analyse par province des indicateurs liés au financement bancaire des EPMA, en 2024, montre que 44,4% de l'encours des crédits est concentré dans la province de Nador, qui regroupe 34,2% de l'effectif des entreprises étudiées. Par ailleurs, les entreprises dirigées par des femmes représentent 11,4% de cet effectif et 8,3% de l'encours des crédits.

1. Démographie des Entreprises

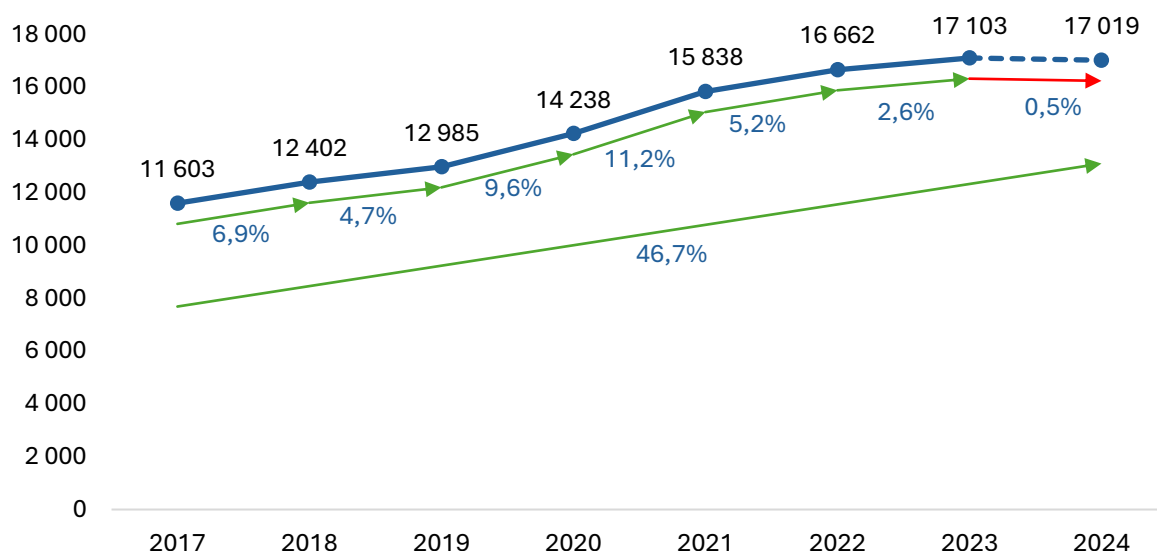
1.1. Caractéristiques de base des EPMA

Cette section présente les indicateurs démographiques de la population des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) de la région de l'Oriental, au titre de 2024, ventilés par taille, province et secteur d'activités.

Les données utilisées dans cette section proviennent de la base de données de la DGI.

En 2024, 17 019¹ entreprises étaient enregistrées dans cette base contre 17 103² en 2023, soit une baisse annuelle estimée à 0,5%.

Graphique 1- Évolution du nombre d'entreprises PM



Source : Base des données fournie par la DGI.

90,1% du tissu productif des EPMA dans la région est constitué de microentreprises

L'effectif des microentreprises a baissé de 1% en 2024, leur part dans le total des EPMA s'étant établie à 90,1%, soit un recul de 0,5 point par rapport à 2023. Celui des TPE a augmenté de 3,9% portant leur part à 5,9%. Le nombre des moyennes entreprises a affiché la progression la plus élevée de 25,6% et leur part dans le tissu des EPMA est restée quasi-stable autour de 0,6% (cf. tableau 1).

¹ Les résultats sur l'exercice 2024 sont provisoires.

² Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents, en raison de leur actualisation.

Tableau 1- Répartition et évolution annuelle des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %	
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %		
Micro [0,3]	15 493	90,6	15 341	90,1	-1,0	
[0,1]	14 167	82,8	13 991	82,2	-1,2	
[1,3]	1 326	7,8	1 350	7,9	1,8	
TPE [3,10]	959	5,6	996	5,9	3,9	
PE [10,50]	538	3,1	549	3,2	2,0	
ME[50,175]	82	0,5	103	0,6	25,6	
GE>175	31	0,2	30	0,2	-3,2	
Total	17 103	100	17 019	100		

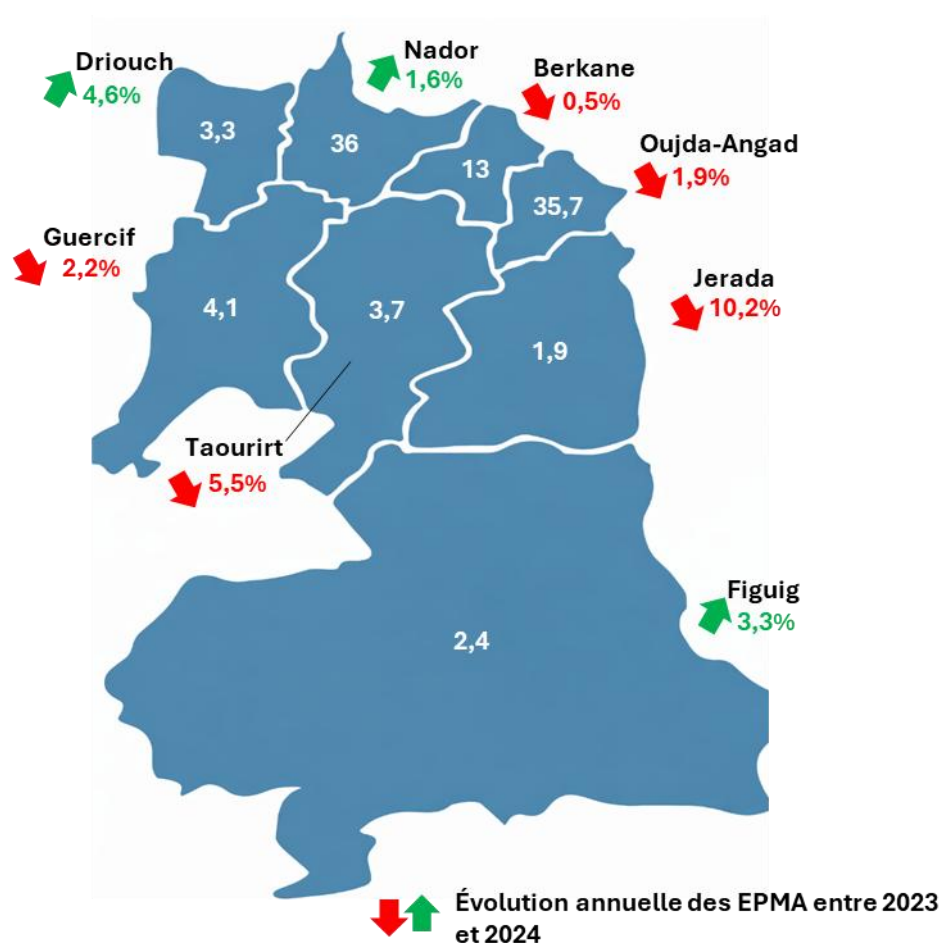
Source : Base des données fournie par la DGI.

Plus de 71% des EPMA sont implantées dans la province de Nador et la préfecture d'Oujda-Angad, à l'instar des années précédentes

La répartition provinciale du tissu des EPMA révèle que la province de Nador a concentré 36% du nombre total du tissu régional, en hausse de 1,6% par rapport à 2023. Elle est suivie par la préfecture d'Oujda-Angad et la province de Berkane qui ont accueilli respectivement 35,7% et 13%. Ainsi, ces deux provinces et préfecture, centralisent à elles seules près de 85% de ces EPMA.

Les provinces de Jerada et de Taourirt ont vu le nombre de leurs EPMA baisser plus rapidement par rapport à d'autres provinces, soit respectivement 10,2% et 5,5% (cf. graphique 2 et tableau 2).

Graphique 2- Répartition en 2024 en % et évolution annuelle des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 2- Répartition et évolution annuelle des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Nador	6 025	35,2	6 122	36,0	1,6
Oujda-Angad	6 202	36,3	6 082	35,7	-1,9
Berkane	2 217	13,0	2 206	13,0	-0,5
Guercif	714	4,2	698	4,1	-2,2
Taourirt	658	3,8	622	3,7	-5,5
Driouch	544	3,2	569	3,3	4,6
Figuig	391	2,3	404	2,4	3,3
Jerada	352	2,1	316	1,9	-10,2
Total	17 103	100	17 019	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Le commerce et la construction demeurent les principaux secteurs des EMPA dans la région

L'analyse de la répartition sectorielle des EPMA de la région de l'Oriental en 2024, révèle que le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles », et la « construction » continuent à concentrer plus de 52% de l'effectif des EPMA.

Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », tout en restant prédominant, enregistre une légère baisse de sa part, passant de 27,1% en 2023 à 27% en 2024. À l'inverse, la « construction », en 2^{ème} position, voit sa part légèrement augmenter, passant de 24,9% en 2023 à 25,4%.

Les hausses les plus significatives en 2024 sont observées dans les sections des « autres activités de services », et de la « santé humaine et action sociale », avec des progressions annuelles respectives de 17,5% et 5,3%.

Tableau 3 - Répartition et évolution annuelle des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du nombre d'entreprises en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	4 643	27,1	4 591	27,0	-1,1
Construction	4 262	24,9	4 329	25,4	1,6
Activités de services administratifs et de soutien	1 801	10,5	1 811	10,7	0,6
Transports et entreposage	1 706	10,0	1 621	9,5	-5,0
Industrie manufacturière	981	5,7	973	5,7	-0,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	764	4,5	740	4,4	-3,1
Hébergement et restauration	710	4,2	683	4,0	-3,8
Activités financières et d'assurance	414	2,4	430	2,5	3,9
Enseignement	418	2,4	430	2,5	2,9
Activités immobilières	354	2,1	339	2,0	-4,2
Information et communication	231	1,4	239	1,4	3,5
Autres activités de services	183	1,1	215	1,3	17,5
Industries extractives	204	1,2	186	1,1	-8,8
Santé humaine et action sociale	132	0,8	139	0,8	5,3
Arts, spectacles et activités récréatives	108	0,6	104	0,6	-3,7
Agriculture, sylviculture et pêche	98	0,6	96	0,6	-2,0
Autres	94	0,5	93	0,5	-1,1
Total	17 103	100	17 019	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 4 - Répartition des EPMA par secteur (secondaire et tertiaire)

Section d'activités	2023	2024	Variation (en points) 2024-2023
Secondaire	32,5	32,8	0,3
Construction	25,1	25,6	0,5
Industrie manufacturière	5,8	5,7	-0,1
Industries extractives	1,2	1,1	-0,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,2	0,2	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,2	0,2	0
Tertiaire	67,5	67,2	-0,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	27,3	27,1	-0,2
Activités de services administratifs et de soutien	10,6	10,7	0,1
Transports et entreposage	10,0	9,6	-0,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,5	4,4	-0,1
Hébergement et restauration	4,2	4,0	-0,2
Enseignement	2,5	2,5	0,0
Activités financières et d'assurance	2,4	2,6	0,1
Activités immobilières	2,1	2,0	-0,1
Information et communication	1,4	1,4	0,0
Autres activités de services	1,1	1,3	0,2
Santé humaine et action sociale	0,7	0,8	0,1
Autres	0,7	0,8	0,1
Total	100	100	

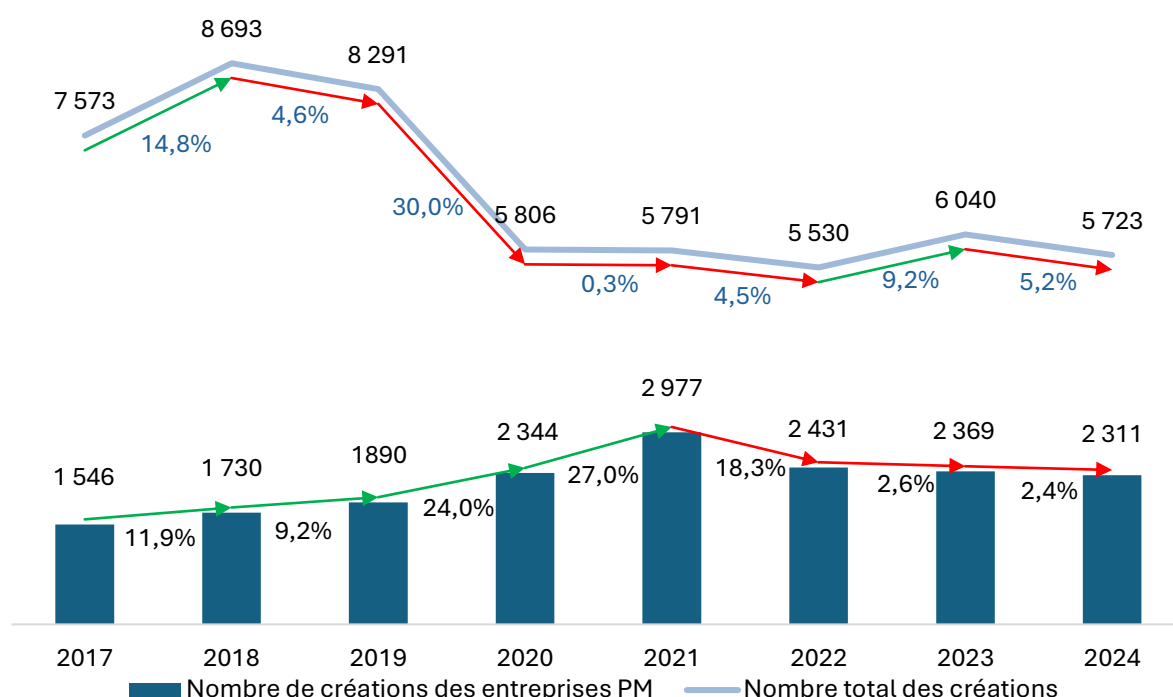
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.2 Créations des Entreprises

Dynamique positive de création d'EPM sur la période 2017-2024

En 2024, les créations d'entreprises PM et PP ont enregistré une baisse de 5,2% par rapport à 2023, atteignant un total de 5 723. Cette évolution reflète une baisse de 2,4% des créations des EPM à 2 311 contre 2 369 un an auparavant et une baisse de 7,1% des EPP.

Graphique 3- Évolution annuelle du nombre des créations des entreprises PM et PP entre 2017 et 2024



Source : Base des données de l'OMPIC.

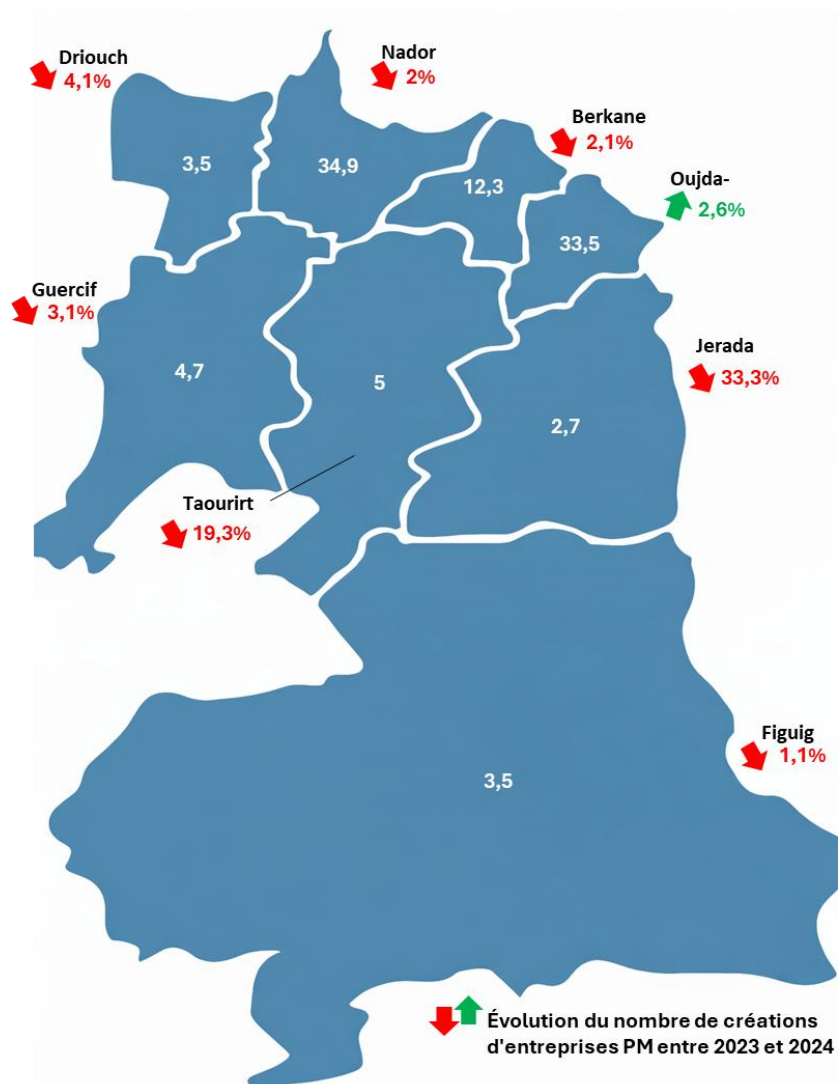
Les analyses qui suivent, portent sur l'effectif des entreprises personnes morales.

Plus de 68% des entreprises créées en 2024 sont implantées dans la province de Nador et la préfecture d'Oujda-Angad

La répartition provinciale des créations d'entreprises PM montre que la province de Nador a accueilli 34,9% de ces entreprises, en baisse de 2% par rapport à 2023. Elle est suivie de la préfecture d'Oujda-Angad avec une proportion de 33,5% et de la province de Berkane, avec une part de 12,3%.

La préfecture d'Oujda-Angad se distingue en étant la seule à afficher un taux de progression positif, soit 2,6%, contre la province de Jerada qui enregistre la baisse la plus importante de 33,3%.

Graphique 4- Répartition en 2024 en % et évolution des créations des entreprises PM par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 5- Répartition et évolution annuelle des créations des entreprises PM par province

Province	2023		2024		Évolution du nombre de créations en %
	Nombre d'entreprises	Part en %	Nombre d'entreprises	Part en %	
Nador	936	34,6	917	34,9	-2,0
Oujda-Angad	857	31,7	879	33,5	2,6
Berkane	329	12,2	322	12,3	-2,1
Taourirt	161	6,0	130	5,0	-19,3
Guercif	127	4,7	123	4,7	-3,1
Driouch	97	3,6	93	3,5	-4,1
Figuig	92	3,4	91	3,5	-1,1
Jerada	105	3,9	70	2,7	-33,3
Total	2 704	100	2 625	100	

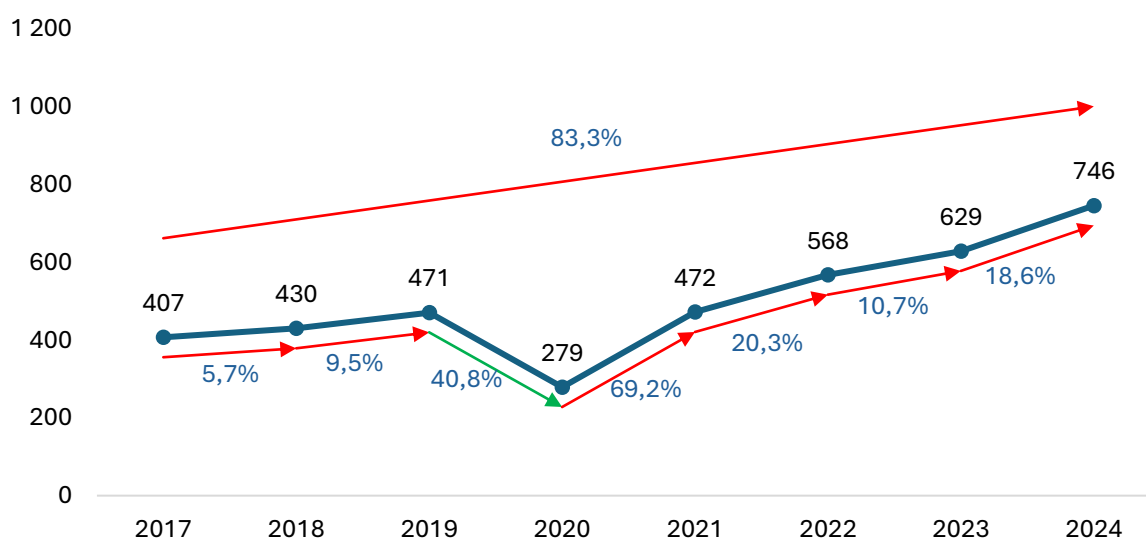
Source : Base des données fournie par la DGI.

1.3 Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

Les dissolutions d'entreprises personnes morales poursuivent leur tendance haussière, atteignant un nouveau pic de 746³ en 2024

En 2024, le nombre d'entreprises PM en cours de dissolution⁴ a continué d'augmenter, atteignant 746, soit une hausse annuelle de 18,6% par rapport à 2023 et de 83,3% par rapport à 2017.

Graphique 5- Évolution des dissolutions des entreprises PM



Source : Baromètre de l'OMPIC.

À l'exception de la province de Driouch, l'augmentation des dissolutions d'entreprises PM est observée dans toutes les provinces.

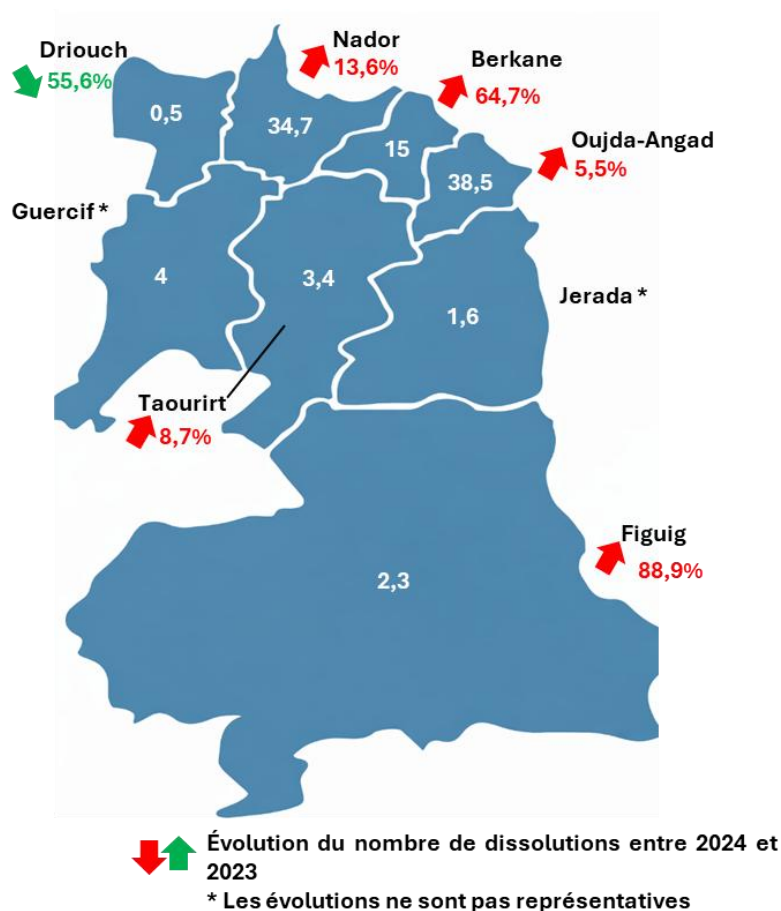
L'évolution des dissolutions entre 2023 et 2024 montre que les provinces de Figuig et de Berkane ont enregistré les hausses les plus importantes, soit respectivement 88,9% et 64,7%.

La province de Driouch a connu une baisse des dissolutions de 55,6%.

³ Les données concernant les dissolutions des EPP ne sont pas disponibles au niveau de l'OMPIC.

⁴ La dissolution anticipée est la cessation prématurée des activités d'une entreprise avant la fin de sa durée prévue.

Graphique 6- Répartition en 2024 en % et évolution des dissolutions des entreprises PM par province



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 6- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par province

Province	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Oujda-Angad	43,2	38,5	5,5
Nador	36,2	34,7	13,6
Berkane	10,8	15,0	64,7
Guercif	2,2	4,0	-
Taourirt	3,7	3,4	8,7
Figuig	1,4	2,3	88,9
Jerada	1,0	1,6	-
Driouch	1,4	0,5	-55,6
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La dissolution des EPMA est inégale selon les sections d'activités

L'analyse de la répartition sectorielle des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 54,1% dans deux secteurs à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » avec une part de 32,8%, et la « construction » avec une part de 21,3%.

La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans le secteur des « activités de services administratifs et de soutien » soit 74,4%, contre une baisse du secteur des « activités financières et d'assurances » de 12,5%.

Tableau 7- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par section d'activités

Section d'activités	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	33,8	32,8	17,8
Construction	21,8	21,3	18,5
Activités de services administratifs et de soutien	7,2	10,3	74,4
Transports et entreposage	10,2	10,3	23,0
Industrie manufacturière	5,2	5,1	19,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,4	4,3	19,2
Hébergement et restauration	5,0	4,1	0,0
Information et communication	2,7	2,3	6,3
Activités financières et d'assurance	2,7	1,9	-12,5
Agriculture, sylviculture et pêche	1,2	1,5	57,1
Autres activités de services	0,8	1,5	-
Enseignement	2,0	1,5	-8,3
Activités immobilières	1,3	1,1	0,0
Autres	1,7	2,0	30,0
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Près de 52% des entreprises dissoutes ont un âge de moins 5 ans

L'analyse de la répartition par classe d'âge des dissolutions en 2024 révèle qu'elles sont concentrées pour 72,9% dans la classe d'âge de 2 à 10 ans, soit 43% pour la classe de 2 à 5 ans et 29,9% pour la classe d'âge de 5 à 10 ans. La hausse des dissolutions la plus importante a été enregistrée dans la classe d'âge supérieure à 20 ans, soit 35,3% (cf. tableau 8).

Tableau 8- Répartition et évolution annuelle des entreprises PM en cours de dissolution par classe d'âge

Classe d'âge	Part en %		Évolution du nombre d'entreprises en %
	2023	2024	
<2ans	14,6	8,7	-30,4
[2,5[	39,0	43,0	29,4
[5,10[	27,5	29,9	27,7
[10,20[	16,2	15,3	10,8
>20 ans	2,7	3,1	35,3
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

2. Indicateurs économiques des Entreprises Personnes Morales Actives

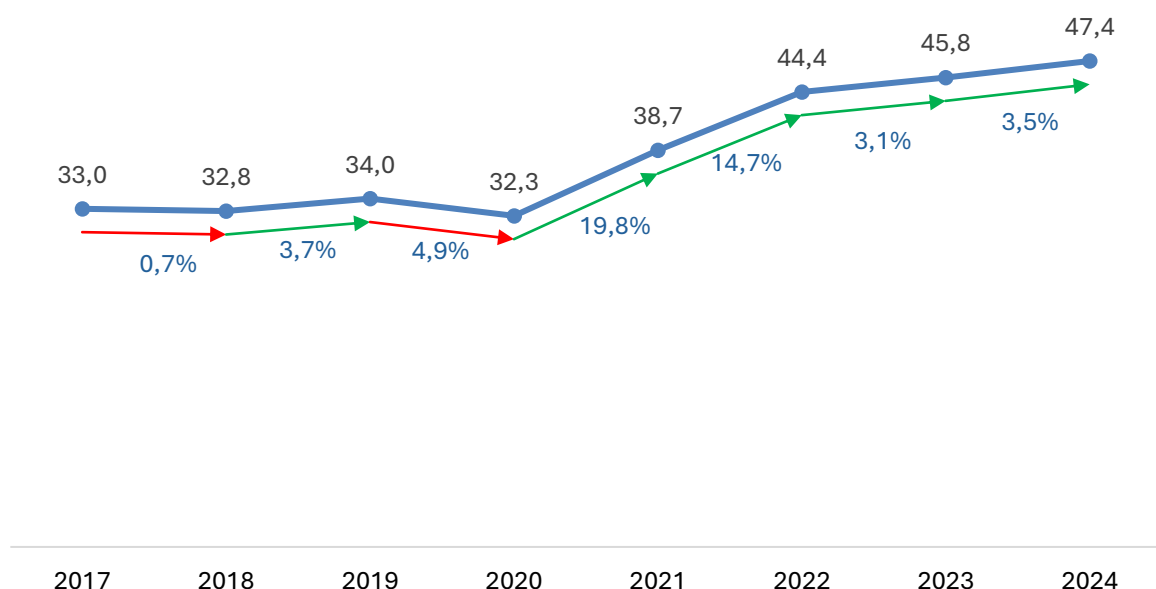
Ce chapitre présente les indicateurs économiques de la population des EPMA⁵ dans la région de l'Oriental (chiffre d'affaires, chiffre d'affaires à l'export et valeur ajoutée) ainsi que leur ventilation par taille, province et secteur d'activités, pour la période 2023-2024.

2.1 Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Croissance de 3,5% du CA des EPMA en 2024

Après une hausse de 3,7% en 2019, le CA cumulé des EPMA de la région de l'Oriental a baissé de 4,9% en 2020 en raison de la crise sanitaire, avant de rebondir en 2021 de 19,8%, suivie par une hausse de 14,7% en 2022. Cette croissance s'est modérée en 2023 à 3,1% avant de s'accroître de 3,5% en 2024, confirmant la résilience du tissu productif.

Graphique 7- Évolution du CA cumulé en MMDH entre 2017 et 2023



Source : Base des données fournie par la DGI.

⁵ Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux des rapports précédents de l'OMTPME, en raison de l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance, ainsi que de la mise à jour des bases de données.

Évolution contrastée du CA selon la catégorie des EPMA

L'analyse du CA par catégorie d'entreprises révèle une hausse marquée pour les moyennes entreprises (+32%), tandis que les microentreprises, les petites entreprises et les grandes entreprises ont enregistré des baisses, respectivement de 1,5%, 1,6% et 1,3%.

Tableau 9- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Micro [0,3]	3,8	8,2	3,7	7,8	-1,5
[0,1]	1,4	3,2	1,4	3,0	-3,5
[1,3]	2,3	5,0	2,3	4,8	-0,3
TPE]3,10]	5,3	11,7	5,4	11,3	0,0
PE]10,50]	11,6	25,2	11,4	24,0	-1,6
ME]50,175]	6,6	14,3	8,6	18,2	32,0
GE>175	18,6	40,6	18,3	38,7	-1,3
Total	45,8	100	47,4	100	

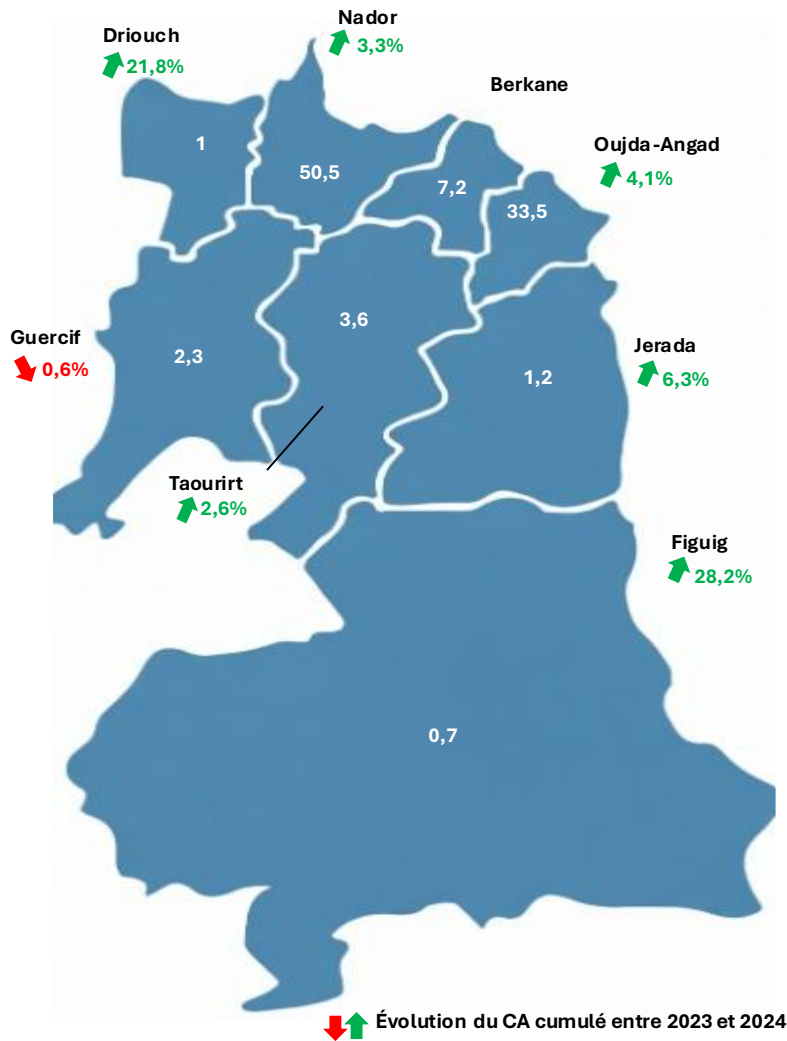
Source : Base des données fournie par la DGI.

La croissance du CA cumulé des EPMA de la région de l'Oriental est inégale au plan provincial

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région de l'Oriental reste concentré dans la province de Nador, qui représente 50,5% du CA cumulé régional en 2024, enregistrant une baisse de 0,1 point par rapport à 2023. En deuxième position, figure la préfecture d'Oujda-Angad avec une part de 33,5%, en progression de 4,1%. Elle est suivie par la province de Berkane, qui se maintient à la troisième place avec une part de 7,2%.

Les provinces de Figuig et Driouch ont enregistré des augmentations marquées respectives de 28,2% et 21,8%.

Graphique 8- Répartition en 2024 en % et évolution du CA cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 10- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Nador	23,2	50,6	23,9	50,5	3,3
Oujda-Angad	15,3	33,4	15,9	33,5	4,1
Berkane	3,4	7,5	3,4	7,2	0,0
Taourirt	1,7	3,6	1,7	3,6	2,6
Guercif	1,1	2,4	1,1	2,3	-0,6
Jerada	0,5	1,2	0,6	1,2	6,3
Driouch	0,4	0,9	0,5	1,0	21,8
Figuig	0,2	0,5	0,3	0,7	28,2
Total	45,8	100	47,4	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Près de 80% du CA cumulé des EPMA est concentré dans trois secteurs d'activité

En 2024, trois secteurs concentrent 79,9% du CA cumulé des EPMA de la région de l'Oriental. Ainsi, le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » reste en tête avec une part de 38,1%, avec une légère baisse de 0,3 point par rapport à 2023. Il est suivi par l'« industrie manufacturière » qui augmente de 0,2 point pour atteindre 23,1%, et par la « construction » dont la contribution s'élève à 18,7%, en baisse de 0,1 point.

Le secteur de la « santé humaine et action sociale » enregistre la hausse la plus marquée de 26,2% de son CA. Sa part passe ainsi de 0,8% en 2023 à 1% en 2024.

Tableau 11- Répartition et évolution annuelle du CA cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA cumulé en %
	CA cumulé en MMDH	Part en %	CA cumulé en MMDH	Part en %	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	17,5	38,4	18,1	38,1	2,8
Industrie manufacturière	10,5	22,9	10,9	23,1	4,3
Construction	8,6	18,8	8,9	18,7	3,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,2	7,0	3,1	6,5	-3,7
Transports et entreposage	1,9	4,1	1,8	3,8	-4,4
Activités de services administratifs et de soutien	1,0	2,1	1,0	2,1	3,9
Hébergement et restauration	0,7	1,5	0,8	1,5	8,6
Santé humaine et action sociale	0,4	0,8	0,5	1,0	26,2
Activités immobilières	0,4	0,8	0,4	0,9	18,5
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,8	0,3	0,7	-5,5
Enseignement	0,3	0,7	0,3	0,7	2,8
Industries extractives	0,5	1,0	0,3	0,7	-31,4
Autres	0,5	1,1	1,0	2,1	93,8
Total	45,8	100	47,4	100	

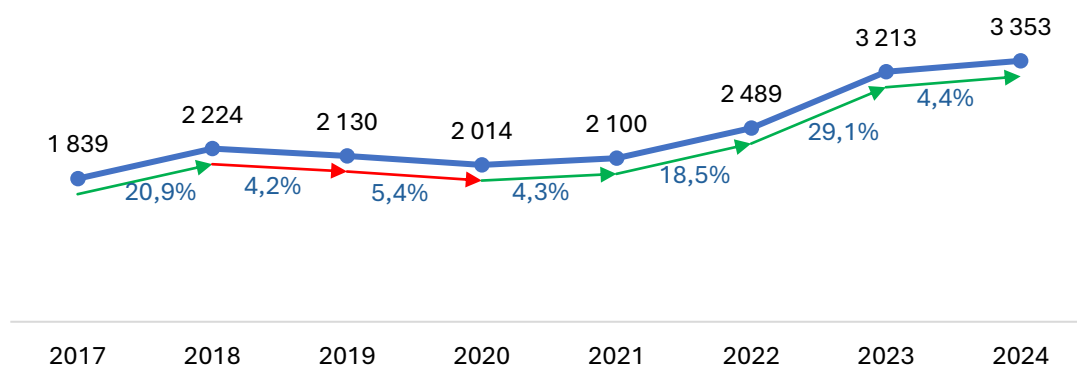
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.2 Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires à l'export (CA à l'export) a progressé de 4,4% en 2024, après une croissance plus importante en 2023

Après une contraction de 5,4% en 2020, liée à la crise sanitaire, le CA à l'export des EPMA a enregistré une hausse de 4,3% en 2021, suivie d'une croissance plus soutenue en 2022 de 18,5%. La dynamique s'est ensuite accélérée, en 2023, avec une hausse de 29,1%, avant de se décélérer en 2024, avec une progression de 4,4%.

Graphique 9- Évolution du CA à l'export cumulé en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

Le CA à l'export des TPME a augmenté en 2024

Le CA à l'export des EPMA de la région de l'Oriental est réalisé pour 66,4% par les TPME, cette contribution étant principalement portée par les PE et les ME, qui affichent respectivement des parts de 26,9% et 25,9%. Les GE ayant réalisé une baisse de 2,8% entre 2023 et 2024, contre une hausse de 8,4% pour les TPME.

Tableau 12- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	179	5,6	176	5,2	-2,8
[0,1]	67	2,1	64	1,9	-6,0
[1,3]	112	3,5	112	3,3	-0,9
TPE [3,10]	325	10,1	282	8,4	-13,2
PE[10,50]	940	29,3	902	26,9	-4,0
ME [50,175]	612	19,0	868	25,9	41,8
GE>175	1 157	36,0	1 125	33,6	-2,8
Total	3 213	100	3 353	100	

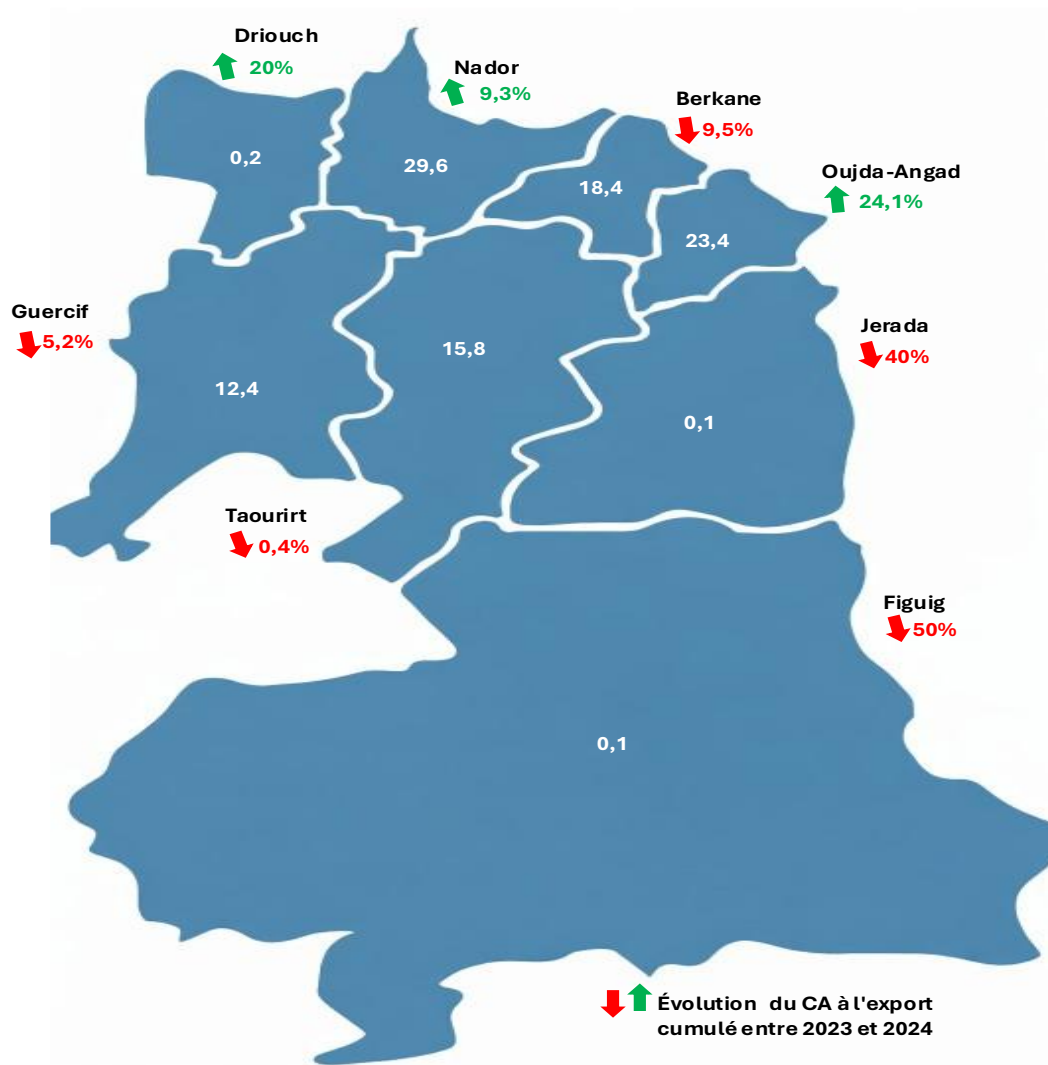
Source : Base des données fournie par la DGI.

La province de Nador reste le principal pôle exportateur

La grande majorité du CA à l'export des EPMA reste concentrée dans la province de Nador et la préfecture d'Oujda-Angad, avec une prédominance de la province de Nador, qui représente 29,6% du total du CA à l'export en 2024, en progression de 1,4 point par rapport à 2023.

La préfecture de Berkane arrive en troisième position avec 18,4%, et une régression de 9,5%.

Graphique 10- Répartition en 2024 en % et évolution du CA à l'export cumulé des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 13- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution du CA à l'export en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Nador	908	28,2	992	29,6	9,3
Oujda-Angad	631	19,6	783	23,4	24,1
Berkane	681	21,2	616	18,4	-9,5
Taourirt	534	16,6	532	15,8	-0,4
Guercif	439	13,7	416	12,4	-5,2
Driouch	5	0,2	6	0,2	20,0
Figuig	10	0,3	5	0,1	-50,0
Jerada	5	0,2	3	0,1	-40,0
Total	3 213	100	3 353	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

L' « industrie manufacturière » est le 1^{er} secteur exportateur des EPMA

L' « industrie manufacturière » est le principal secteur exportateur, avec un total de 1,3 milliard de dirhams, représentant 37,9% du total du CA cumulé à l'export, contre 41,8% en 2023, soit une baisse de 5,3%.

Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », vient en deuxième position avec un CA à l'export de 1 milliard de dirhams, en progression de 16,8%, portant sa part de 27,7% à 31%.

Les « transports et entreposage » enregistrent la baisse la plus importante, avec une chute de 22,3%, faisant passer leur part de 10,3% à 7,7%.

Tableau 14- Répartition et évolution annuelle du CA à l'export cumulé des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution du CA à l'export cumulé en %
	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	CA à l'export cumulé en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	1 343	41,8	1 272	37,9	-5,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	891	27,7	1 041	31,0	16,8
Activités de services administratifs et de soutien	400	12,4	406	12,1	1,5
Transports et entreposage	332	10,3	258	7,7	-22,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	73	2,3	127	3,8	74,0
Construction	61	1,9	93	2,8	52,5
Industries extractives	47	1,5	61	1,8	29,8
Information et communication	47	1,5	50	1,5	6,4
Autres	19	0,6	45	1,3	4,4
Total	3 213	100	3 353	100	

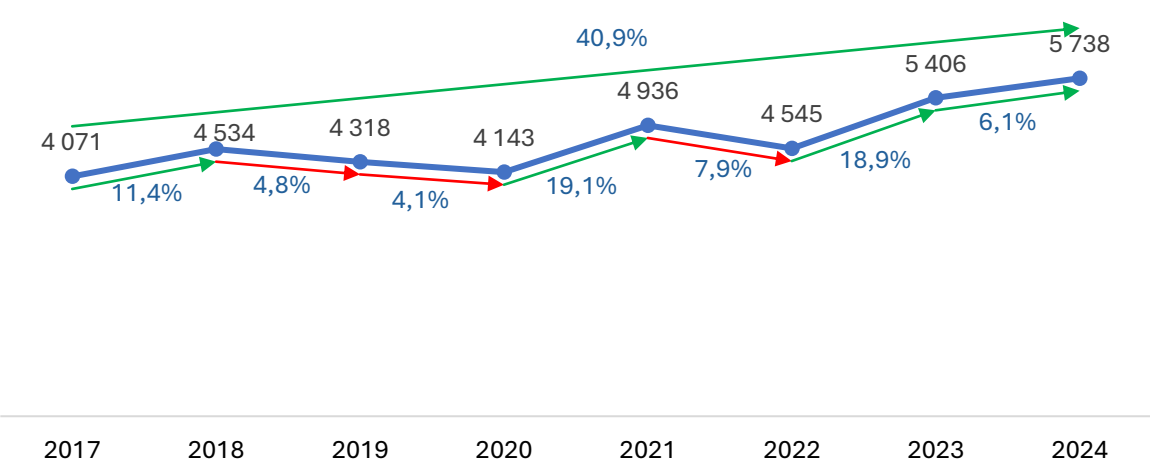
Source : Base des données fournie par la DGI.

2.3 Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

La valeur ajoutée des EPMA de la région de l’Oriental s’est établie à 5,7 milliards de dirhams en 2024, en hausse de 6,1% par rapport à 2023

Après sa chute en 2020 en raison de la crise sanitaire, la VA a enregistré un rebond marqué en 2021 (+19,1%), traduisant une forte reprise de l’activité. Cette progression s’est ensuite repliée en 2022 (-7,9%), avant de s’accélérer à nouveau en 2023 (+18,9%) et de s’affirmer nettement en 2024 avec une hausse de 6,1%, portant la VA à 5 738 millions de dirhams (cf. graphique 11).

Graphique 11- Évolution de la VA cumulée des EPMA en MDH entre 2017 et 2024



Source : Base des données fournie par la DGI.

La VA des TPME s’est renforcée.

L’analyse de la VA cumulée par catégorie d’entreprises montre que la prédominance des TPME s’est renforcée, leur part dans le total de la VA des EPMA étant passée de 65,5% en 2023 à 68% en 2024, suite à une progression annuelle de leur VA de 10,2%. Sur la même période, la part des GE a baissé de 34,5% à 32%, à la suite d’une baisse de leur VA de 1,5%.

Tableau 15- Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par catégorie d’entreprises

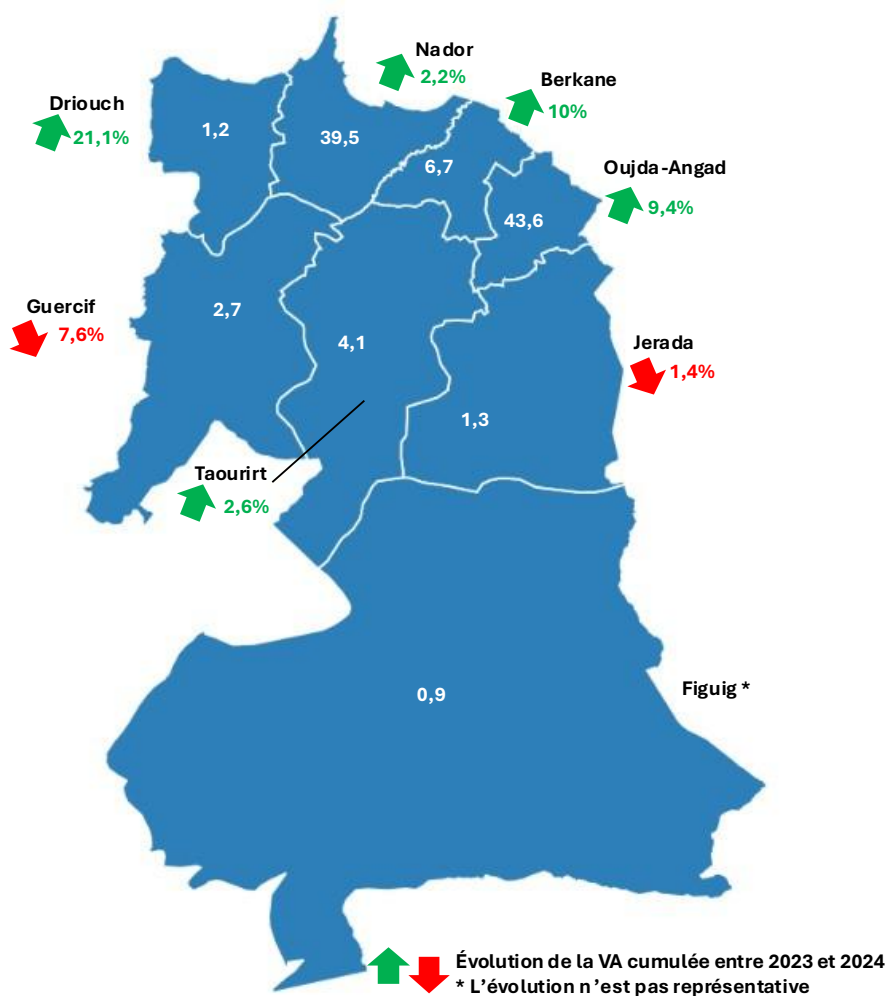
Catégorie d'entreprises	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Micro [0,3]	767	14,2	817	14,3	6,5
TPE [3,10]	897	16,6	912	15,9	1,7
PE[10,50]	1 292	23,9	1 366	23,8	5,7
ME [50,175]	583	10,8	804	14,0	37,9
GE>175	1 867	34,5	1 839	32,0	-1,5
Total	5 406	100	5 738	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

La province de Driouch enregistre la hausse la plus marquée de la VA des EPMA.

L'essentiel de l'activité des EPMA de la région reste concentrée dans la préfecture d'Oujda-Angad, qui représente 43,6% de la VA cumulée en 2024, en hausse de 9,4% par rapport à 2023. En deuxième position, figure la province de Nador, avec une part de 39,5% et une progression annuelle de 2,2%. Elle est suivie par la province de Berkane, qui se maintient à la troisième place avec une part de 6,7%.

Graphique 12- Répartition en 2024 en % et évolution de la VA cumulée des EPMA par province



Source : Base des données fournie par la DGI.

Tableau 16- Répartition et évolution annuelle du VA cumulée des EPMA par province

Province	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Oujda-Angad	2 287	42,3	2 501	43,6	9,4
Nador	2 219	41,0	2 267	39,5	2,2
Berkane	349	6,5	384	6,7	10,0
Taourirt	231	4,3	237	4,1	2,6
Guercif	170	3,1	157	2,7	-7,6
Jerada	73	1,4	72	1,3	-1,4
Driouch	57	1,1	69	1,2	21,1
Figuig	20	0,4	51	0,9	-
Total	5 406	100	5 738	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

Trois secteurs concentrent 67% de la VA des EPMA en 2024

En 2024, la VA cumulée des EPMA provient de trois secteurs, l'« industrie manufacturière » (26,4%), la « construction » (24%) et le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (16,6%). Ensemble, ils concentrent 67% de la VA, en progression de 9,3% par rapport à 2023.

Par ailleurs, les « industries extractives » ont enregistré la plus forte hausse (+63,2%), tandis que les « activités immobilière » se distinguent par leur forte baisse (-26,7%).

Tableau 17- Répartition et évolution annuelle de la VA cumulée des EPMA par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la VA cumulée en %
	VA cumulée en MDH	Part en %	VA cumulée en MDH	Part en %	
Industrie manufacturière	1 332	24,6	1 513	26,4	13,6
Construction	1 150	21,3	1 376	24,0	19,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 034	19,1	955	16,6	-7,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	460	8,5	412	7,2	-10,4
Activités de services administratifs et de soutien	294	5,4	295	5,1	0,3
Transports et entreposage	292	5,4	290	5,1	-0,7
Enseignement	202	3,7	217	3,8	7,4
Hébergement et restauration	145	2,7	154	2,7	6,2
Santé humaine et action sociale	87	1,6	129	2,2	48,3
Activités immobilières	131	2,4	96	1,7	-26,7
Industries extractives	57	1,1	93	1,6	63,2
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	90	1,7	77	1,3	-14,4
Information et communication	49	0,9	50	0,9	2,0
Autres activités de services	46	0,9	45	0,8	-2,2
Agriculture, sylviculture et pêche	30	0,6	24	0,4	-20,0
Autres	7	0,1	12	0,2	71,4
Total	5 406	100	5 738	100	

Source : Base des données fournie par la DGI.

3. Emplois des Entreprises

Ce chapitre présente des indicateurs sur l'emploi des entreprises personnes morales et physiques déclarantes à la CNSS dans la région de l'Oriental selon différents axes d'analyses.

Une section spécifique est dédiée à l'analyse de l'emploi en fonction du genre.

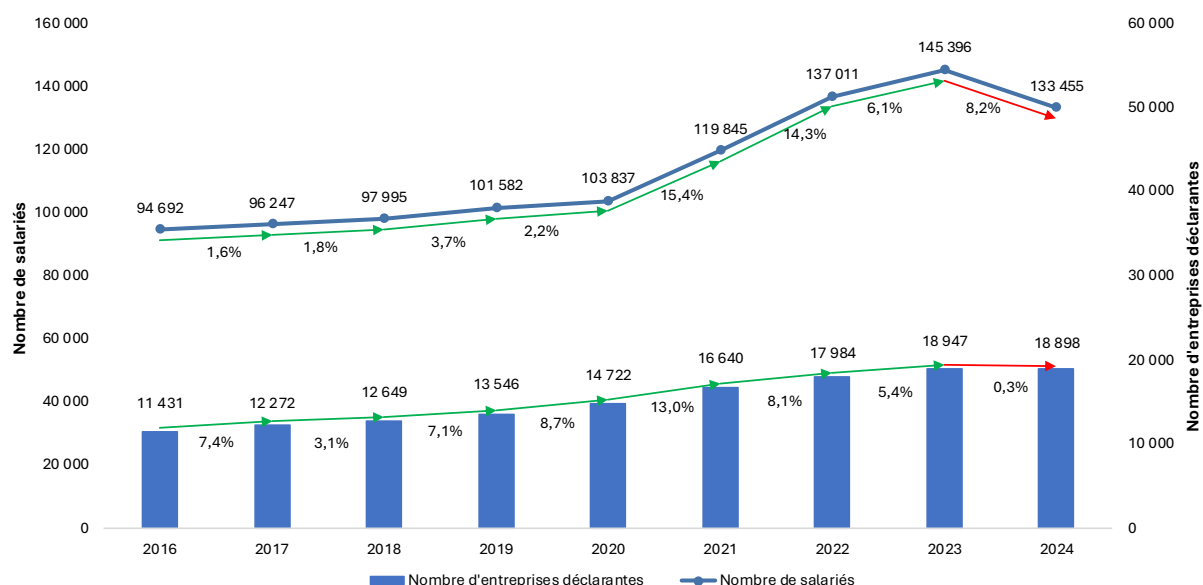
3.1 Analyse des emplois et des affiliations à la CNSS (2023-2024)

Cette section présente des indicateurs relatifs aux affiliations des entreprises à la CNSS et aux emplois déclarés⁶ à cet organisme selon les axes suivants : géographique, section d'activités, classe d'effectifs, catégorie d'entreprises, classe d'âge, tranche de salaires et tranche d'âge des salariés.

Les emplois déclarés à la CNSS en 2024 ont totalisé 133 455, soit une baisse annuelle de 8,2%, après une hausse de 6,1% l'année précédente (cf. graphique 13).

Le nombre total d'Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives déclarantes a atteint 18 898⁷, soit une légère baisse annuelle de 0,3%.

Graphique 13 - Évolution du nombre des entreprises déclarantes et leurs emplois déclarés à la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁶ Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux des rapports précédents, en raison de leur actualisation.

⁷ Comportant 11 808 EPMA et 7 090 EPPA.

La préfecture d'Oujda-Angad continue à occuper la première position en termes d'emplois déclarés à la CNSS, malgré un repli également observé dans l'ensemble des provinces.

La répartition provinciale des entreprises déclarantes à la CNSS révèle qu'en 2024, la province de Driouch enregistre la progression la plus marquée, avec une hausse de 19,7%, tout en gardant sa position au niveau régional, avec une part limitée à 0,9%. Les autres provinces ont enregistré une évolution annuelle négative, à l'exception de Guercif et de Nador, qui enregistrent des hausses respectives de 2,2% et 1,6%. Tandis que la province de Berkane enregistre une stabilité, gardant sa 3^{ième} position avec une part de 13,8% (cf. tableau 18).

Pour ce qui est de l'emploi, la préfecture d'Oujda-Angad a vu sa part dans le total des emplois déclarés augmenter de 1,9 point à 35,9% en 2024. En revanche, les provinces de Driouch, de Jerada, de Taourirt et de Figuig ont subi de forts reculs des emplois déclarés à la CNSS de 55,6%, 35%, 25,4% et 22,8% respectivement (cf. tableau 19).

Il convient de souligner que la province de Nador renforce sa position régionale en termes d'entreprises déclarantes, avec une part de 34,3% contre 33,7% un an plus tôt, tandis que la province d'Oujda-Angad renforce sa position régionale en termes d'emplois déclarés, avec une part de 35,9% contre 34% en 2023.

Tableau 18 -Répartition et évolution annuelle du nombre d'entreprises déclarantes à la CNSS par province

Province	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Nador	33,7	34,3	1,6
Oujda-Angad	33,4	33,4	-0,4
Berkane	13,8	13,8	0,0
Taourirt	7,6	7,2	-4,5
Guercif	4,4	4,5	2,2
Figuig	3,3	3,1	-8,4
Jerada	3,1	2,9	-9,1
Driouch	0,7	0,9	19,7
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 19 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emploi déclaré à la CNSS
par province

Province	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Oujda-Angad	34,0	35,9	-2,9
Nador	33,5	35,5	-2,8
Berkane	12,4	12,0	-10,9
Taourirt	6,7	5,4	-25,4
Guercif	5,7	5,4	-13,2
Jerada	3,9	2,8	-35,0
Figuig	3,2	2,7	-22,8
Driouch	0,7	0,3	-55,6
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Le commerce et la « construction » demeurent les principaux secteurs des entreprises déclarantes, la « construction » étant le premier employeur

L'examen des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités montre qu'à l'instar des années précédentes, les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et de la « construction » demeurent prédominants en 2024, avec des parts respectives de 24,7% et 14,8% (cf. tableau 20).

En ce qui concerne l'emploi⁸ (cf. tableau 21), le secteur de la « construction » reste en tête en 2024, avec une part de 22,8% du total, enregistrant une baisse de 5,6%. Il est suivi par le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » dont la part s'élève à 20%. Le secteur de l'« industrie manufacturière » conserve sa 3^{ème} position, avec une part de 13,1%.

Le secteur des « autres activités de services » enregistre la baisse la plus importante, tant en nombre d'entreprises déclarantes (-30,7%) qu'en emplois déclarés (-55,3%).

⁸ Il est à noter que ces données n'incluent pas celles du secteur de l'« agriculture, sylviculture et pêche ».

Tableau 20- Répartition et évolution annuelle des entreprises déclarantes à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	24,5	24,7	0,5
Construction	14,7	14,8	0,4
Agriculture, sylviculture et pêche	13,6	13,1	- 3,8
Hébergement et restauration	7,4	7,4	0,3
Activités de services administratifs et de soutien ⁹	6,9	7,4	6,4
Transports et entreposage	6,7	6,8	2,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ¹⁰	4,7	4,8	1,8
Industrie manufacturière	4,4	4,7	5,3
Santé humaine et action sociale	4,6	4,7	0,6
Enseignement	3,1	3,1	1,9
Autres activités de services ¹¹	3,5	2,4	- 30,7
Activités financières et d'assurance	2,2	2,4	7,7
Information et communication	1,1	1,0	- 6,8
Autres	2,6	2,7	1,4
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

⁹ Activités de services administratifs et de soutien : Ce secteur regroupe les entreprises exerçant principalement des activités de location et de location-bail, des activités liées à l'emploi, aux agences de voyage, voyagistes et de réservation, ainsi que des activités d'enquêtes et de sécurité, de services relatifs aux bâtiments et d'aménagement paysager. Il englobe également les activités administratives et autres services de soutien aux entreprises, tels que la gestion administrative ou les activités de centres d'appels.

¹⁰ Activités spécialisées, scientifiques et techniques : Ce secteur regroupe les activités juridiques et comptables, les sièges sociaux et le conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques, ainsi que de recherche et développement scientifique. Il comprend également les activités de publicité et d'études de marché, les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, ainsi que les activités vétérinaires.

¹¹ Autres activités de services : Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.)

Tableau 21 - Répartition et évolution annuelle non agricole du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par section d'activités

Section d'activités	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
Construction	22,3	22,8	-5,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,8	20,0	- 1,8
Industrie manufacturière	13,2	13,1	-8,2
Activités de services administratifs et de soutien	9,8	10,1	- 4,5
Hébergement et restauration	7,3	7,7	-2,5
Transports et entreposage	4,9	5,6	4,3
Enseignement	4,8	5,4	3,3
Santé humaine et action sociale	4,0	3,5	-19,0
Autres activités de services	6,8	3,3	- 55,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,1	3,3	- 3,3
Industries extractives	1,2	1,2	-10,2
Autres	3,8	4,1	1,3
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

La répartition des emplois des EPMA au plan sectoriel diffère d'une province à l'autre

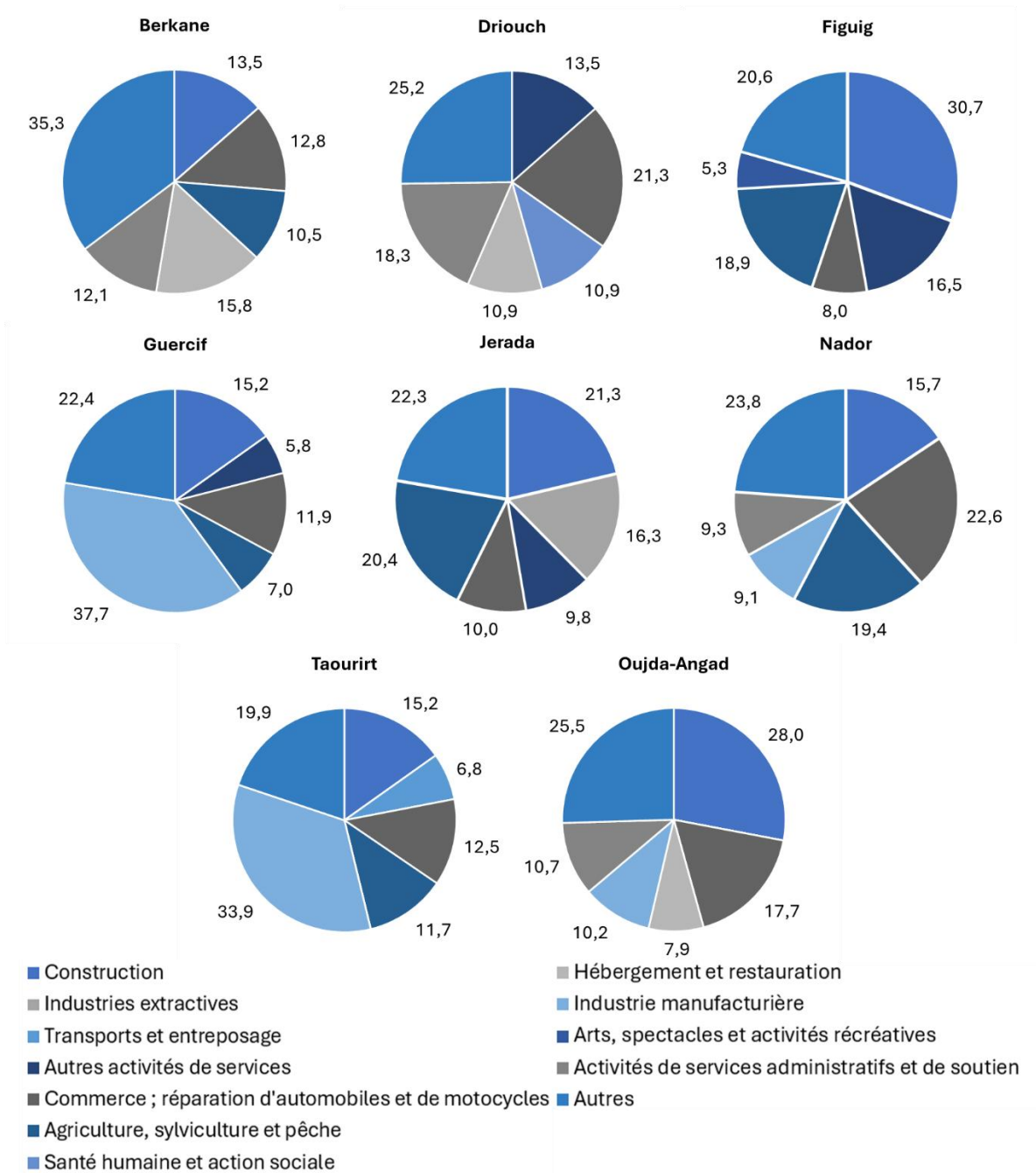
L'analyse croisée de la répartition du nombre d'emplois par section d'activités et par province, en 2024, révèle que le secteur de la « construction » prédomine dans trois provinces de la région, à savoir Figuig (30,7%), Oujda-Angad (28%) et Jerada (21,3%).

Le secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » domine dans les provinces de Nador (22,6%) et de Driouch (21,3%) (cf. graphique 14).

Quant au secteur de l'« hébergement et restauration », il prédomine dans la province de Berkane (15,8%).

Pour ce qui est du secteur de l'« industrie manufacturière », il est majoritaire dans les provinces de Guercif (37,7%) et Taourirt (33,9%).

Graphique 14- Répartition des emplois des cinq secteurs clés, au niveau provincial, en 2024- en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de moins de 10 salariés représentent près de 90% du total des entreprises déclarantes

L’analyse par classe d’effectifs montre que les entreprises de moins de 10 salariés restent largement majoritaires, représentant 89,7% de l’effectif total des entreprises déclarantes à la CNSS en 2024, soit une hausse de 1,3 point par rapport à 2023.

La part des entreprises employant entre 11 et 50 salariés a reculé de 1,3 point, passant de 9,8% en 2023 à 8,5% en 2024.

Les parts des autres classes d’effectifs comptant plus de 101 salariés sont restées globalement inchangées, entre 2023 et 2024.

Tableau 22 - Répartition et évolution annuelle du nombre d’entreprises déclarantes à la CNSS par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	Parts en %		Évolution des entreprises en %
	2023	2024	
[0, 10]	88,4	89,7	1,3
[11, 50]	9,8	8,5	- 13,0
[51, 100]	1,0	1,0	- 1,0
[101, 500]	0,8	0,7	-9,0
>500	0,1	0,1	-18,8
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les entreprises de plus de 10 ans d’existence concentrent 49,5% des emplois en 2024

L’analyse de la répartition des emplois entre 2023 et 2024 montre que les entreprises de moins de 2 ans ont connu la diminution la plus marquée, avec une baisse de 20,1% de leurs emplois déclarés, portant leur part de 5,4% à 4,4% en 2024.

Les entreprises de plus de 10 ans continuent de concentrer la part la plus importante des emplois au niveau régional, avec 49,5% contre 47,4% une année auparavant.

Tableau 23 - Répartition et évolution du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par classe d'âge d'entreprises

Classe d'âge	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
<2 ans	5,4	4,4	-20,1
[2, 5]	23,8	20,0	-18,2
[6, 10]	23,4	26,1	8,6
>10 ans	47,4	49,5	1,8
Total	100	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME ont employé 89% de l'effectif total des salariés des EPMA contre près de 91% en 2023

En 2024, les TPME emploient 89% des salariés déclarés à la CNSS, en recul de 1,8 point par rapport à 2023. Cette catégorie demeure toutefois prédominante, portée notamment par les microentreprises et les PE, qui représentent respectivement 52,3% et 15,6% de l'effectif total.

Les GE, pour leur part, emploient 11% des salariés en 2024, enregistrant une hausse du nombre d'emplois déclarés de 10,6% par rapport à l'année précédente.

Tableau 24 - Répartition et évolution annuelle du nombre d'emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	Parts en %		Évolution des emplois en %
	2023	2024	
TPME	90,8	89,0	-10,1
Micro [0,3]	51,5	52,3	-6,9
TPE [3,10]	15,2	14,6	-11,4
PE]10,50]	16,6	15,6	-13,9
ME]50,175]	7,5	6,5	-21,0
GE > 175	9,2	11,0	10,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les TPME âgées de moins de 5 ans ont déclaré 24% des emplois contre seulement 0,4% pour les GE

La répartition de l'emploi selon la catégorie et la classe d'âge d'entreprises révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont généré 24% du total des emplois déclarés en 2024 contre 27,6% en 2023. Cette proportion est de 0,4% pour les GE, ce qui représente un recul de 1,3 point sur la même période (cf. tableau 25).

Tableau 25 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par catégorie d'entreprises et classe d'âge - en %

Année	TPME		GE	
	<=5 ans	>5 ans	<=5 ans	>5 ans
2023	27,6	61,5	1,7	9,2
2024	24,0	63,6	0,4	12,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.2 Analyse de la masse salariale

La masse salariale déclarée à la CNSS dans la région de l'Oriental s'est établie, en 2024, à 3,8 milliards de dirhams, en hausse annuelle de 3,5%, après une hausse de 11,4% en 2023.

L'analyse par section d'activités révèle que le secteur des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » a connu l'augmentation annuelle de la masse salariale la plus importante, s'élevant à 12,8% en 2024, viennent ensuite les secteurs de l'« informatique et communication » et de l'« enseignement » qui affichent des évolutions respectives de 10,8% et 10,1%.

Par ailleurs, les sections de la « construction » et du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » continuent à occuper les premières positions en termes de contribution à la masse salariale, avec des proportions respectives de 20,6% et 20,2%.

La section des « activités de services administratifs et de soutien », quant à elle, reste à la 4^{ème} position, représentant 7,6% de la masse salariale globale, derrière l'« industrie manufacturière », qui concentre 14% en 2024. Ces trois premiers secteurs ont généré ensemble 54,8% du total de la masse salariale, en employant 49,8% de l'effectif des salariés déclarés.

Tableau 26 – Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par section d'activités

Section d'activités	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
Construction	0,8	21,1	0,8	20,6	1,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0,7	20,1	0,8	20,2	3,9
Industrie manufacturière	0,5	13,4	0,5	14,0	8,0
Activités de services administratifs et de soutien	0,3	7,6	0,3	7,6	3,6
Agriculture, sylviculture et pêche	0,2	6,8	0,3	6,9	5,7
Hébergement et restauration	0,2	5,5	0,2	5,7	8,6
Transports et entreposage	0,2	5,5	0,2	5,6	4,8
Enseignement	0,2	4,6	0,2	5,0	10,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,1	3,7	0,1	4,0	12,8
Santé humaine et action sociale	0,1	3,2	0,1	3,1	-1,7
Autres activités de services	0,1	3,1	0,1	1,9	-34,9
Industries extractives	0,1	1,3	0,04	1,2	-5,2
Activités financières et d'assurance	0,04	1,0	0,04	1,1	7,3
Information et communication	0,03	0,8	0,03	0,8	10,8
Autres	0,1	2,3	0,1	2,3	5,4
Total	3,7	100	3,8	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Hausse de la masse salariale en 2024 touchant toutes les classes d'effectifs d'entreprises, à l'exception de celles employant plus de 500 salariés

La répartition par classe d'effectifs révèle que la masse salariale des entreprises employant un effectif entre 101 et 500 employés a enregistré une hausse annuelle de 9% en 2024, leur part dans la masse salariale totale ayant représenté 19,9%, contre 18,9% en 2023.

Les entreprises employant plus de 500 salariés, quant à elles, ont vu leur masse salariale baisser de 3,2%, pour représenter 12,8% de la masse salariale globale (cf. tableau 27).

Tableau 27 - Répartition et évolution annuelle de la masse salariale par classe d'effectifs

Classe d'effectifs	2023		2024		Évolution de la masse salariale en %
	En MMDH	Part en %	En MMDH	Part en %	
[0-10]	1,2	32,6	1,3	33,1	5,1
[11-50]	1,0	26,2	1,0	25,3	0,0
[51-100]	0,3	8,6	0,3	8,8	6,9
[101-500]	0,7	18,9	0,7	19,9	9,0
>500	0,5	13,7	0,5	12,8	-3,2
Total	3,7	100	3,8	100	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

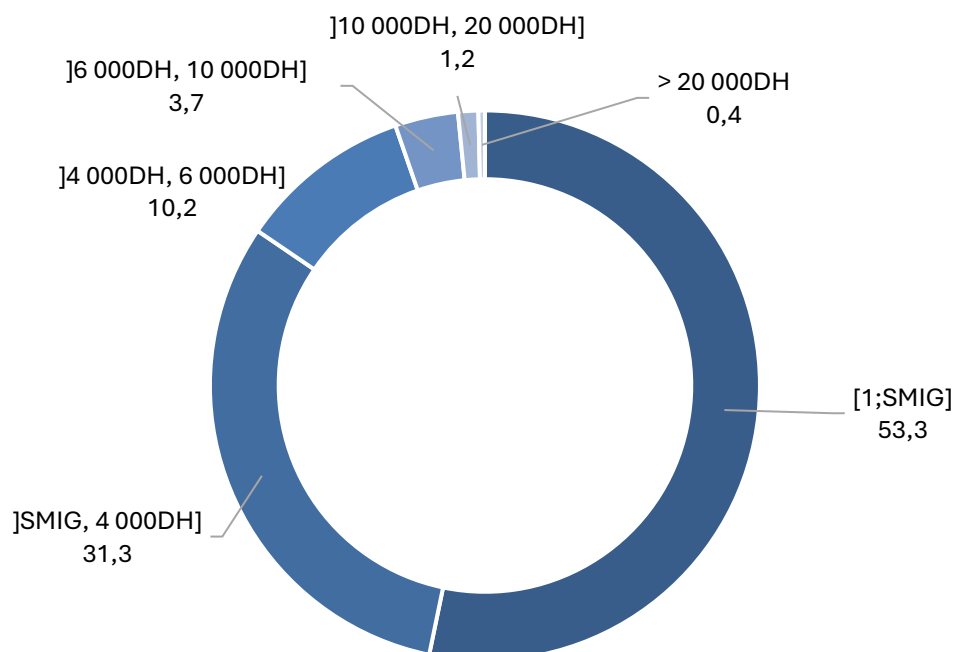
Près de 85% des employés déclarés à la CNSS ont perçu un salaire inférieur à 4 000 DH contre 87,2% en 2023 et 89,2% en 2022

La part des employés ayant perçu moins de 4 000 dirhams a diminué de 2,6 points par rapport à 2023 et de 4,6 points depuis 2022, pour s'établir à 84,6% en 2024.

Par ailleurs, 53,3% des employés ont perçu un salaire n'excédant pas le SMIG en 2024, contre 66,9% en 2023 et 52,3% en 2022¹². Quant à la part des employés déclarés ayant un salaire dépassant 20 000 DH, elle reste limitée à 0,4% (cf. graphique 15).

¹² La hausse observée en 2023 s'explique principalement par les deux revalorisations successives du SMIG (+5% en septembre 2022 puis en septembre 2023), qui ont mécaniquement reclassé une large proportion de salariés auparavant situés dans les tranches intermédiaires vers la catégorie du SMIG. En revanche, la baisse enregistrée en 2024 s'explique par un ajustement progressif des salaires, combiné à l'absence de revalorisation du SMIG durant l'année, ce qui a permis à une partie des salariés de dépasser ce seuil et de se repositionner dans la tranche supérieure [SMIG, 4 000 DH], dont la part est remontée de 20,3% à 31,3%. source : https://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2025/BO_7367_Ar.pdf

Graphique 15 - Répartition des emplois déclarés à la CNSS par tranche de salaires en 2024 – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Tableau 28 - Répartition des emplois par classe d'âge des entreprises et tranche de salaires – en 2024

Classe d'âge	[1, SMIG]		] SMIG, 4 000 DH]		]4 000, 6 000 DH]		]6 000, 10 000 DH]		]10 000, 20 000 DH]		>20 000 DH	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<2 ans	2 417	46,1	2 003	38,2	494	9,4	222	4,2	70	1,3	43	0,8
[2, 5]	13 062	54,7	8 231	34,5	1 755	7,3	608	2,5	159	0,7	60	0,3
[6, 10]	16 657	53,6	10 526	33,8	2 488	8,0	1 011	3,2	334	1,1	78	0,3
>10 ans	28 242	47,9	18 867	32,0	7 946	13,5	2 702	4,6	895	1,5	319	0,5

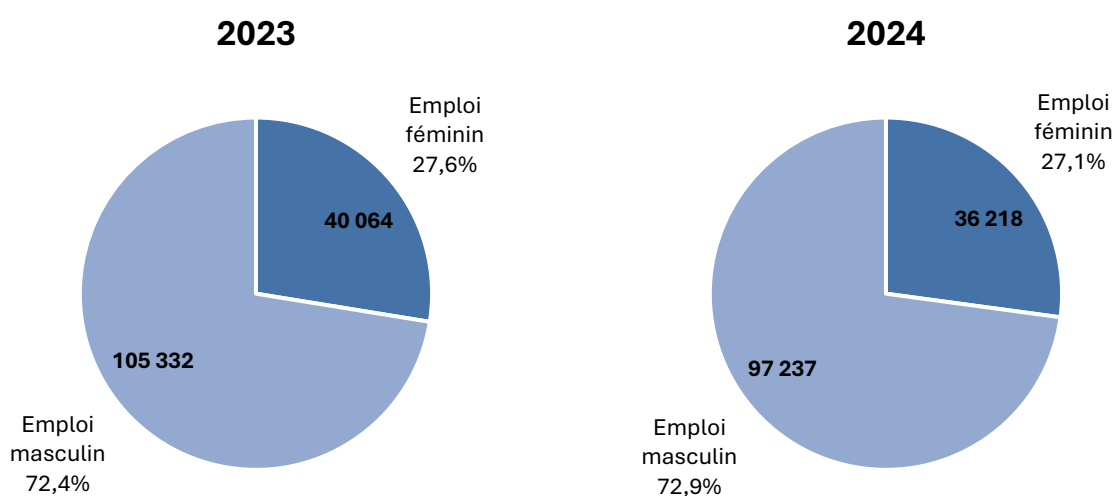
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

3.3 Emplois par genre

Cette section présente une analyse, dans la région de l'Oriental, par genre des indicateurs relatifs aux emplois déclarés à la CNSS en 2024, selon les axes suivants : tranche de salaires, province, section d'activités et tranche d'âge des salariés.

Cette analyse porte sur un effectif global de 133 455¹³ salariés dont 36 218 sont des employées femmes représentant 27,1% du total, en baisse de 0,5 point par rapport à 2023 (cf. graphique 16).

Graphique 16 - Répartition des emplois déclarés par genre



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹³ Ce chiffre prend en compte les déclarations répétitives par les entreprises déclarantes à la CNSS.

A l'instar des années précédentes, les écarts entre les genres sont plus marqués au niveau des bas salaires¹⁴

Comme le montre le « tableau 29 », 63,2% du total des employées femmes ont perçu un salaire inférieur au SMIG, contre 49,6% pour les employés hommes. Pour les autres tranches de salaires, la part des employés masculins est supérieure tout en tendant à s'approcher de celle des employés féminins au fur et à mesure que ces tranches de salaires sont plus élevées.

Tableau 29 - Répartition des emplois déclarés par genre et tranches de salaires en 2024

Tranche de salaires	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
[1, SMIG]	71 070	53,3	32,2	67,8	22 873	63,2	48 197	49,6
]SMIG, 4.000 DH]	41 705	31,3	21,5	78,5	8 974	24,8	32 731	33,7
]4.000, 6.000 DH]	13 632	10,2	20,8	79,2	2 831	7,8	10 801	11,1
]6.000, 10.000 DH]	4 954	3,7	22,4	77,6	1 112	3,1	3 842	4,0
]10.000, 20.000 DH]	1 581	1,2	21,4	78,6	338	0,9	1 243	1,3
>20.000 DH	513	0,4	17,5	82,5	90	0,2	423	0,4
Total	133 455	100	27,1	72,9	36 218	100	97 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

¹⁴ Il s'agit des salaires bruts déclarés à la CNSS.

La proportion d'emplois occupés par des femmes dépasse la moyenne régionale dans les trois provinces de Guercif, Berkane et Taourirt et dans la préfecture d'Oujda-Angad.

La répartition provinciale des emplois en 2024 montre qu'avec une hausse de 2,1 points, la province de Guercif reste en tête des provinces où la part des femmes dans l'effectif déclaré est la plus élevée, soit 39,9%. Elle est suivie par les provinces de Berkane et de Taourirt et la préfecture d'Oujda-Angad, avec des proportions respectives de 36%, 35% et 27,6% (cf. tableau 30).

Tableau 30 - Répartition provinciale des emplois déclarés par genre en 2024

Province	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Oujda-Angad	47 943	35,9	27,6	72,4	13 235	36,5	34 708	35,7
Nador	47 375	35,5	21,4	78,6	10 120	27,9	37 255	38,3
Berkane	16 062	12,0	36,0	64,0	5 777	16,0	10 285	10,6
Taourirt	7 228	5,4	35,0	65,0	2 533	7,0	4 695	4,8
Guercif	7 153	5,4	39,9	60,1	2 855	7,9	4 298	4,4
Jerada	3 682	2,8	17,9	82,1	659	1,8	3 023	3,1
Figuig	3 552	2,7	27,0	73,0	958	2,6	2 594	2,7
Driouch	460	0,3	17,6	82,4	81	0,2	379	0,4
Total	133 455	100	27,1	72,9	36 218	100	97 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Oujda-Angad et Driouch sont la préfecture et la province les plus favorables en matière de rémunération féminine

En 2024, la répartition provinciale de l’emploi féminin selon les tranches de salaires confirme la position favorable de la préfecture d’Oujda-Angad et de la province de Driouch. En effet, les femmes qui perçoivent un salaire supérieur à 4 000 DH représentent respectivement 16,6% et 14,7%. Ce niveau dépasse celui observé dans les autres provinces, où la proportion varie entre 2% et 13,6% en 2024, témoignant des écarts significatifs en matière de rémunération féminine entre provinces.

Du côté des hommes, 19,2% et 7,3% des salariés de la préfecture d’Oujda-Angad et de la province de Driouch respectivement, sont rémunérés à plus de 4 000 DH en 2024.

Tableau 31 - Répartition provinciale des emplois par genre et tranches de salaires en 2024 – en %

Province	Répartition des emplois féminins selon les tranches de salaires						Répartition des emplois masculins selon les tranches de salaires					
	[1, SMIG]	]SMIG, 4 000 DH]	]4 000, 6 000 DH]	]6 000, 10 000 DH]	]10 000, 20 000 DH]	> 20 000 DH	[1, SMIG]	]SMIG, 4 000 DH]	]4 000, 6 000 DH]	]6 000, 10 000 DH]	]10 000, 20 000 DH]	> 20 000 DH
Taurirt	85,6	10,8	3,1	0,4	-	-	65,3	28,3	5,8	0,6	0,1	-
Guercif	85,2	11,3	2,7	0,6	0,2	0,04	69,6	22,2	6,1	1,4	0,4	0,3
Figuig	83,2	14,8	1,5	0,5	-	-	70,3	25,5	3,5	0,6	0,04	0,04
Jerada	78,3	17,0	3,0	1,4	0,2	0,2	51,8	35,5	8,9	3,2	0,3	0,3
Driouch	71,6	13,6	8,6	1,2	-	4,9	63,9	28,8	2,6	1,3	1,8	1,6
Berkane	66,0	24,8	6,7	1,7	0,5	0,2	51,8	32,7	11,6	2,5	0,9	0,4
Nador	60,3	26,0	8,0	4,3	1,1	0,2	47,5	34,2	12,2	4,5	1,4	0,3
Oujda-Angad	52,7	30,6	10,8	4,0	1,5	0,3	44,6	36,1	11,9	4,9	1,7	0,7

Valeur minimale	Valeur Maximale
-----------------	-----------------

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l’OMPIC, la CNSS, le Ministère de l’Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

Les femmes continuent à être majoritaires dans deux secteurs d'activités : la santé humaine et action sociale, et l'enseignement

Les employés hommes sont majoritaires dans tous les secteurs d'activités, à l'exception de la « santé humaine et action sociale » où la part des employées femmes représente 75,2%, et l'« enseignement » où cette part s'établit à 65% contre 65,1% en 2023 (cf. tableau 32).

Tableau 32 - Répartition des emplois par genre et section d'activités - 2024

Section d'activités	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminin s dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Construction	27 110	20,3	10,9	89,1	2 963	8,2	24 147	24,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	23 771	17,8	28,2	71,8	6 701	18,5	17 070	17,6
Industrie manufacturière	15 583	11,7	38,1	61,9	5 931	16,4	9 652	9,9
Agriculture, sylviculture et pêche	14 435	10,8	5,7	94,3	824	2,3	13 611	14,0
Activités de services administratifs et de soutien	12 063	9,0	32,7	67,3	3 950	10,9	8 113	8,3
Hébergement et restauration	9 140	6,9	27,5	72,5	2 509	6,9	6 631	6,8
Transports et entreposage	6 638	5,0	13,6	86,4	902	2,5	5 736	5,9
Enseignement	6 452	4,8	65,0	35,0	4 194	11,6	2 258	2,3
Santé humaine et action sociale	4 141	3,1	75,2	24,8	3 115	8,6	1 026	1,1
Autres activités de services	3 924	2,9	49,3	50,7	1 933	5,3	1 991	2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 881	2,9	41,6	58,4	1 614	4,5	2 267	2,3
Industries extractives	1 422	1,1	4,1	95,9	58	0,2	1 364	1,4
Autres	4 895	3,7	31,1	68,9	1 524	4,2	3 371	3,5
Total	133 455	100	27,1	72,9	36 218	100	97 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

36,2% des salariés âgés de moins de 25 ans sont des femmes contre 63,8% pour les hommes

L'analyse des emplois par genre et par tranche d'âge des salariés montre que la part des femmes diminue avec l'âge. Cette part est la plus élevée chez les moins de 25 ans (36,2%) et dans la tranche 25 et 35 ans (31,7%). Elle décroît progressivement dans les tranches [35-45[et [45-55[avec une part d'environ 24% chacune avant de remonter légèrement à 24,4% dans la tranche [55-60[et chez les salariées de 60 ans et plus (26,9%).

Pour ce qui est des salariés hommes, leur part augmente avec l'âge. Elle est la plus faible chez les moins de 25 ans (63,8%) et dans la tranche des [25-35[ans (68,3%), avant de progresser pour atteindre un maximum dans la tranche [35-45[avec 76,5%. Elle décroît progressivement jusqu'à la tranche de plus de 60 ans avec 73,1%.

Tableau 33 - Répartition des emplois par genre et tranches d'âge des salariés

Tranche d'âge des salariés	Effectif des emplois		La part en % des emplois		Effectif des emplois féminins		Effectif des emplois masculins	
	En nombre	En part dans le total (en %)	Féminins dans chaque tranche de salaires	Masculins dans chaque tranche de salaires	En nombre	En part dans le total (en %)	En nombre	En part dans le total (en %)
Inf 25	12 754	9,6	36,2	63,8	4 611	12,7	8 143	8,4
[25-35[	35 299	26,5	31,7	68,3	11 194	30,9	24 105	24,8
[35-45[	39 696	29,7	23,5	76,5	9 331	25,8	30 365	31,2
[45-55[	31 212	23,4	23,9	76,1	7 451	20,6	23 761	24,4
[55-60[	10 558	7,9	24,4	75,6	2 572	7,1	7 986	8,2
>=60 ans	3 936	2,9	26,9	73,1	1 059	2,9	2 877	3,0
Total	133 455	100	27,1	72,9	36 218	100	97 237	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al-Maghrib.

4. État des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans les EPMA

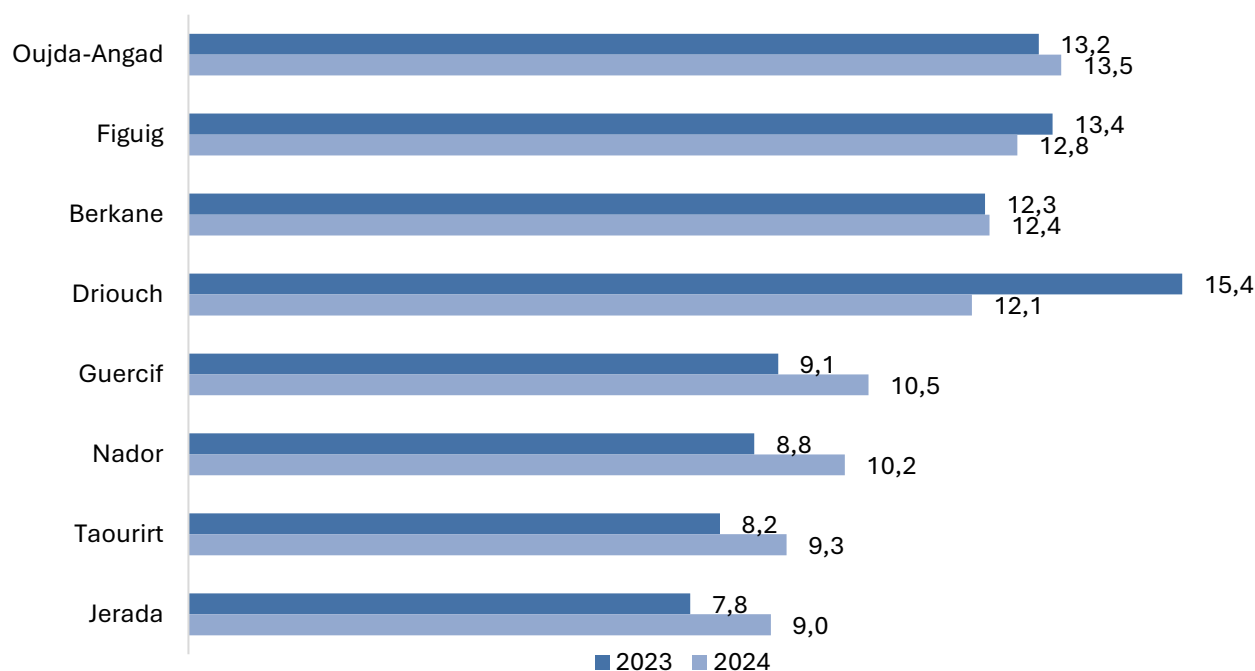
L'examen des données de 16 352¹⁵ EPMA qui opèrent dans la région de l'Oriental au titre de 2024, pour lesquelles le genre a été identifié par l'Observatoire, a fait ressortir que 1 938 entreprises sont dirigées par des femmes, soit une hausse de 6,5% par rapport 2023. Malgré cette amélioration, leur part stagne depuis 2020 autour de 11%.

Cette section présente l'indicateur démographique de l'« entrepreneuriat féminin¹⁶» relatif à ces entreprises, selon trois axes : la province, la classe d'âge de l'entreprise et la section d'activités.

Une préfecture et trois provinces et enregistrent un niveau d'entrepreneuriat féminin supérieur à la moyenne régionale.

L'analyse par province fait ressortir que dans la préfecture d'Oujda-Angad, 13,5% des EPMA sont dirigées par des femmes, soit la part la plus élevée en 2024. Cette proportion est de 12,8%, 12,4% et 12,1% dans les provinces de Figuig, de Berkane et de Driouch respectivement (cf. graphique 17).

Graphique 17- Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par province - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

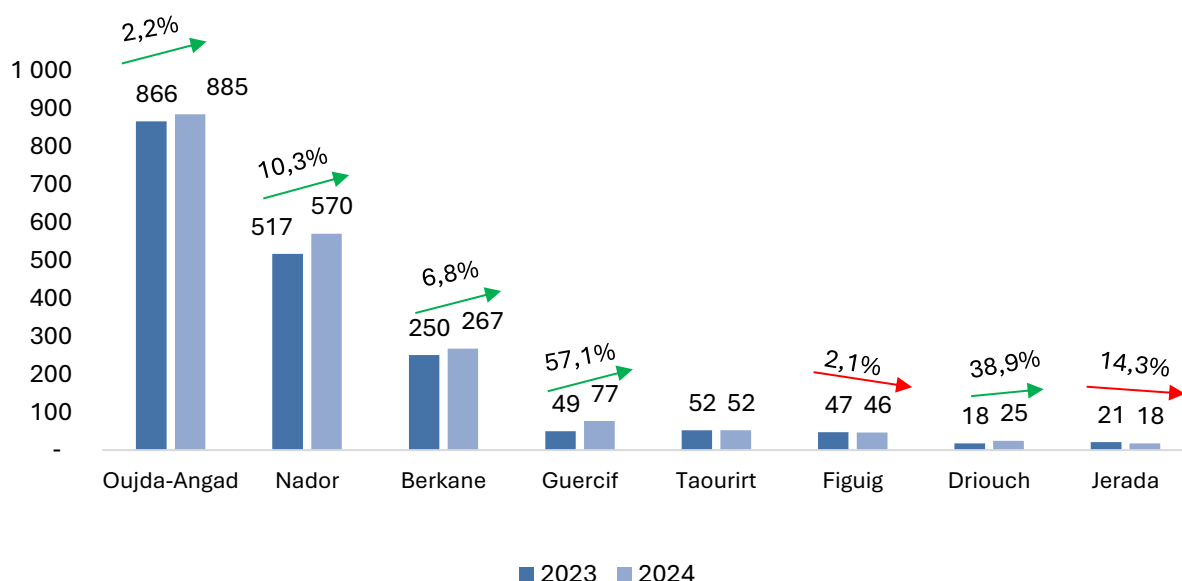
¹⁵ Ce chiffre provient de la base consolidée des données fournies par la DGI , l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, ainsi que Bank Al-Maghrib.

¹⁶ Cet indicateur représente la part des entreprises dirigées par des femmes dans la population des 16 352 entreprises dont le genre du dirigeant a été identifié.

Une tendance à la hausse du nombre d'entreprises dirigées par des femmes est observée dans toutes les provinces à l'exception de Taourirt, Jerada et Figuig

Toutes les provinces et préfectures ont connu une progression du nombre d'entreprises dirigées par des femmes, à l'exception de Jerada et de Figuig avec des baisses respectives de 14,3% et 2,1%. La province de Guercif enregistre la hausse la plus forte (57,1%), suivie de Driouch (38,9%) et de Nador (10,3%) (cf. graphique 18).

Graphique 18-Évolution annuelle du nombre des entreprises dirigées par des femmes par province

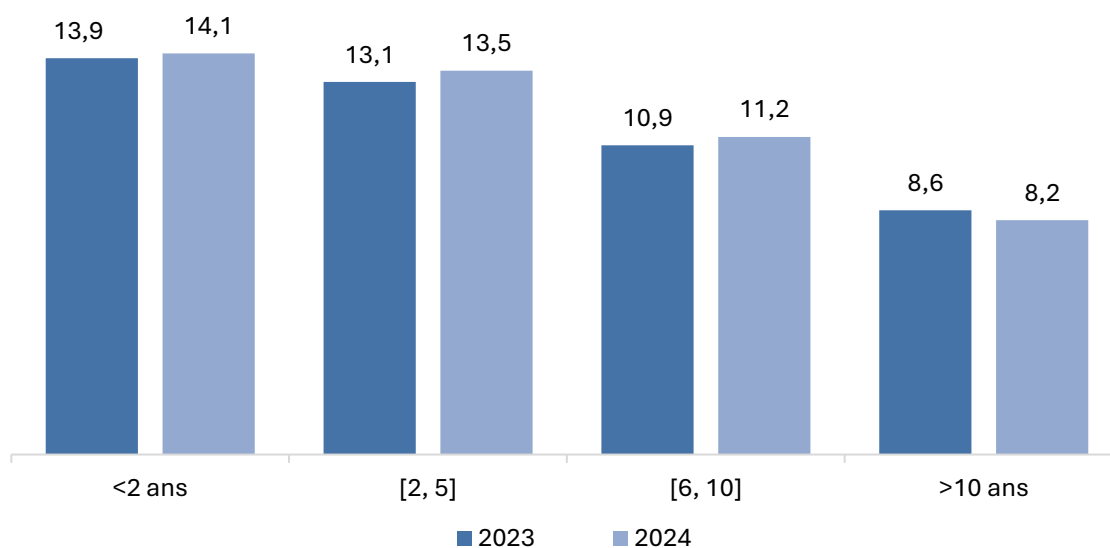


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

L'entrepreneuriat féminin continue à être relativement plus développé dans les entreprises en démarrage

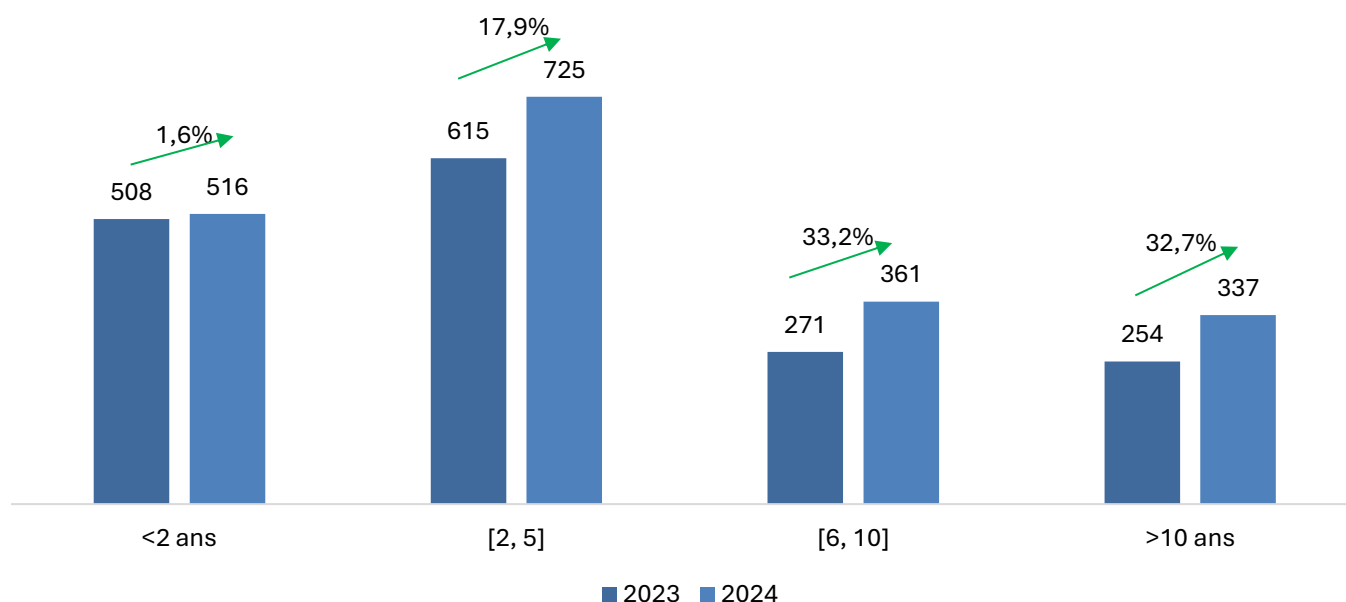
L'analyse selon la classe d'âge des entreprises met en évidence qu'en 2024, la part de l'entrepreneuriat féminin s'est établie à 14,1% dans l'effectif des EPMA de moins de 2 ans, enregistrant une hausse de 0,2 point par rapport à 2023, suivies des entreprises âgées entre 2 et 5 ans, avec une proportion de 13,5%. En revanche, cette part est limitée à 8,2% dans les entreprises âgées de plus de 10 ans, soit un recul de 0,4 point, bien que leur nombre ait augmenté de 32,7% par rapport à 2023 (cf. graphique 19 et graphique 20).

Graphique 19 - Évolution annuelle de la part de l'entrepreneuriat féminin par classe d'âge de l'entreprise – en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Graphique 20- Évolution annuelle du nombre d'entreprises dirigées par des femmes par classe d'âge de l'entreprise - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Au plan sectoriel, les entreprises dirigées par des femmes sont plus nombreuses dans les « autres activités de service », la « santé humaine et action sociales » et l'« enseignement ».

L'analyse sectorielle fait ressortir que l'entrepreneuriat féminin a représenté, en 2024, une part de 37,7% dans la section des « autres activités de service¹⁷ ». Elle est suivie par la « santé humaine et action sociale » (30,7%), avec une hausse de 70,9% par rapport à 2023 et l'« enseignement » (28,8%) avec une hausse de 20,1%. Les entreprises dirigées par des femmes relevant de ces 3 sections représentent uniquement 10,2% de l'effectif total des EPMA dirigées par des femmes. En revanche, les secteurs des « transports et entreposage » et des « industries extractives » affichent des parts plus limitées, s'établissant respectivement à 7% et 5,2% (cf. tableau 34).

Tableau 34- Part des EPMA dirigées par des femmes dans l'effectif total des entreprises par section d'activités

Section d'activités	Part des EPMA dirigées par des femmes		Évolution annuelle du nombre d'EPMA dirigées par des femmes
	2023	2024	
Autres activités de services	26,4	37,7	31,5
Santé humaine et action sociale	27,0	30,7	70,9
Enseignement	27,2	28,8	20,1
Activités financières et d'assurance	23,8	22,7	11,3
Activités de services administratifs et de soutien	19,7	20,1	9,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	16,7	17,3	6,3
Arts, spectacles et activités récréatives	9,3	14,7	76,5
Information et communication	14,6	13,5	-15,4
Activités immobilières	13,0	12,5	-14,8
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	9,4	12,1	33,3
Industrie manufacturière	10,1	11,1	10,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9,5	10,1	-2,7
Agriculture, sylviculture et pêche	7,6	9,1	71,7
Hébergement et restauration	9,6	8,6	-6,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	8,9	8,3	0,0
Construction	6,8	7,4	1,7
Transports et entreposage	7,1	7,0	-0,6
Industries extractives	4,4	5,2	-18,5
Total	11,1	11,9	

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

¹⁷ Ce secteur regroupe les activités des organisations associatives, la réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques et les autres services personnels (blanchisserie teinturerie, coiffure et soins de beauté, etc.).

5. Accès au financement bancaire (2024)

5.1 Accès au financement bancaire par les EPMA

Cette partie présente des indicateurs sur le financement des EPMA non financières dans la région de l'Oriental, par les établissements de crédit en 2024, en utilisant les données de la Centrale des Risques de Bank Al-Maghrib.

Le nombre des EPMA non financières dans la région, ayant bénéficié de crédits, par décaissement et/ou par signature¹⁸, auprès des établissements de crédit¹⁹ s'est élevé à 5 443 en 2024, soit une augmentation de 11,5% par rapport à l'année précédente. L'encours total de ces crédits s'est élevé à 8,4 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance annuelle de 16,4%.

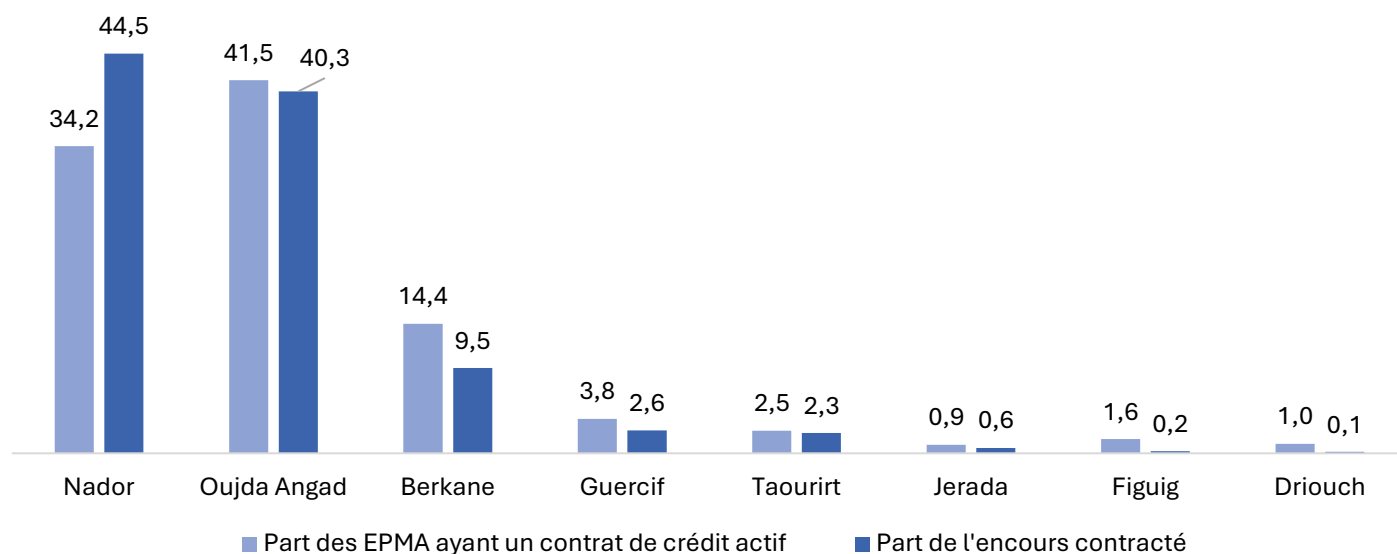
Les EPMA de la province de Nador ont bénéficié de 44,4% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées, contre 41,2% en 2023

L'analyse de la répartition provinciale des crédits fait ressortir que les entreprises opérant dans la province de Nador, représentant 34,2% de l'effectif total des entreprises étudiées, ont bénéficié, en 2024, de 44,4% de l'encours total des crédits alloués aux entreprises étudiées. Les entreprises opérant dans la préfecture d'Oujda-Angad, représentant 41,5% de cet effectif, ont bénéficié quant à elles de 40,3% de cet encours contre 44,9% en 2023 (cf. graphique 21).

¹⁸ Un crédit par signature est un engagement hors bilan qu'un établissement de crédit accorde sans décaissement de fonds (Caution provisoire, caution définitive, caution de retenue de garantie, caution de restitution d'acompte, etc.).

¹⁹ Banques, sociétés de leasing et autres sociétés de financement.

Graphique 21- Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par province en 2024 - en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Trois secteurs concentrent 78,6% de l'encours total des crédits, bénéficiant à près de 54% des EPMA

L'analyse sectorielle de l'encours des crédits fait ressortir que les entreprises relevant de la section du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », qui représentent 25,8% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 29% de l'encours total des crédits. Ces proportions se sont établies à 22,7% et 27,2% pour la « construction », et 5,7% et 22,4% pour l'« industrie manufacturière ».

Par ailleurs, la section des « activités de services administratifs et de soutien » a bénéficié de 6% de cet encours (cf. tableau 35).

Tableau 35 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par section d'activités en 2024 – en %

Section d'activités	Part des EPMA ayant un contrat de crédit	Part de l'encours contracté
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	25,8	29,0
Construction	22,7	27,2
Industrie manufacturière	5,7	22,4
Activités de services administratifs et de soutien	18,5	6,0
Transports et entreposage	8,8	4,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,1	3,0
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9	2,2
Activités immobilières	1,1	1,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,5	1,0
Enseignement	2,8	1,0
Autres	9,1	2,5
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Près de 73% de l'encours total des crédits sont alloués aux EPMA âgées de plus de 10 ans

La répartition par classe d'âge montre que les EPMA âgées de plus de 10 ans, représentant 37,3% de l'effectif total des EPMA, ont bénéficié de 72,7% de l'encours global des crédits. Pour ce qui est des entreprises âgées de moins de 5 ans, représentant 39,1% de cet effectif, elles ont disposé d'une part de 13,1% de cet encours (cf. tableau 36).

Tableau 36– Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par classe d'âge en 2024 – en %

Classe d'âge	Part des EPMA ayant un contrat de crédit actif	Part de l'encours contracté
<2 ans	6,9	2,1
[2-5]	32,2	11,0
[6-10]	23,6	14,2
>10 ans	37,3	72,7
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Les TPME ont bénéficié de près de 60% de l'encours total des crédits contre 58,8% en 2023

L'analyse par catégorie d'entreprises révèle que 59,5% de l'encours du crédit bancaire est octroyé aux TPME et 40,5% aux GE (cf. tableau 37). Ces parts s'établissent respectivement à 58,8% et 41,2% en 2023.

Tableau 37 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA par catégorie d'entreprises en 2024 – en %

Catégorie d'entreprises	Part des EPMA ayant un contrat de crédit actif	Part de l'encours contracté
TPME [0,175]	99,5	59,5
Micro [0,3]	78,9	22,9
TPE]3,10]	11,1	8,9
PE]10,50]	7,8	17,1
ME]50,175]	1,7	10,6
GE > 175	0,5	40,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

5.2 Accès au financement bancaire par genre des dirigeants des EPMA

Cette section présente des indicateurs relatifs à l'accès au financement des EPMA non financières, par genre du dirigeant, dans la région de l'Oriental selon les axes suivants : province et section d'activités.

Sur un effectif de 5 106²⁰ EPMA ayant contracté un crédit en 2024, 582 sont dirigées par des femmes, soit 11,4% de cet effectif contre 11% en 2023. Les EPMA dirigées par des femmes ont bénéficié d'un montant de crédit de 665,7 millions de dirhams, représentant 8,3% de l'encours total.

La répartition provinciale de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre que 29,7% des EPMA dirigées par des femmes opèrent dans la province de Nador et ont bénéficié de 60,6% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 34,7% et 43,8% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 38).

Tableau 38 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Nador	60,6	43,8	29,7	34,7
Oujda-Angad	29,9	41,6	47,7	41,5
Berkane	6,9	9,5	16,0	14,3
Taourirt	1,3	1,4	0,9	2,5
Guercif	1,2	2,8	4,0	3,9
Figuig	0,05	0,3	0,8	1,6
Jerada	0,04	0,6	0,6	1,0
Driouch	0,04	0,1	0,3	0,5
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

²⁰ L'algorithme de ML développé par l'Observatoire a permis d'identifier le genre du dirigeant de 5 106 EPMA bénéficiant d'un contrat de crédit, sur un ensemble de 5 443 EPMA.

La distribution des crédits par province et par genre du dirigeant des EPMA bénéficiaires fait ressortir que la préfecture d'Oujda-Angad et la province de Berkane accueillent les parts des EPMA dirigées par des femmes les plus importantes, représentant respectivement 12,9% et 12,6% du total des EPMA, et bénéficiant de 6,1% chacune de l'encours total qui leur est alloué. Il est à noter que dans la province de Guercif, la part des EPMA dirigées par des femmes s'établit à 11,5%, bénéficiant d'une part de 3,7% de l'encours (cf. tableau 39).

Tableau 39 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par province et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Province	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Nador	11,1	88,9	9,9	90,1
Oujda-Angad	6,1	93,9	12,9	87,1
Berkane	6,1	93,9	12,6	87,4
Taourirt	8,2	91,8	4,2	95,8
Guercif	3,7	96,3	11,5	88,5
Figuig	1,6	98,4	6,3	93,7
Jerada	0,6	99,4	8,5	91,5
Driouch	5,1	94,9	8,3	91,7
Total	8,3	91,7	11,4	88,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

La répartition par section d'activités de l'encours des crédits, attribués aux EPMA, en fonction du genre du dirigeant, montre qu'en 2024, 4,9% des EPMA dirigées par des femmes opérant dans la section de l' « industrie manufacturière », ont bénéficié de 34,2% du total des crédits alloués à ces entreprises. Ces proportions sont de 5,6% et 21% pour les EPMA dirigées par des hommes (cf. tableau 40). La section de la « construction », quant à elle, qui accueille 12,3% des EPMA dirigées par des femmes, lesquelles bénéficient de 25,9% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués.

Tableau 40 – Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes	Dirigeants femmes	Dirigeants hommes
Industrie manufacturière	34,2	21,0	4,9	5,6
Construction	25,9	27,2	12,3	24,3
Activités de services administratifs et de soutien	13,9	5,3	32,1	16,3
Activités immobilières	7,6	0,8	2,0	1,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6,9	31,8	20,2	26,7
Transports et entreposage	4,3	4,5	5,2	9,5
Enseignement	3,1	0,8	6,7	2,4
Santé humaine et action sociale	1,2	0,8	2,1	0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,9	0,5	5,8	3,2
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	2,4	1,2	1,7
Autres activités de services	0,7	0,1	1,6	0,6
Hébergement et restauration	0,4	0,7	2,8	3,6
Industries extractives	0,1	0,4	0,8	1,2
Information et communication	0,1	0,1	0,6	0,9
Autres	0,1	3,6	1,7	2,5
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

Cette répartition fait ressortir également que la « santé humaine et action sociale », qui accueille la part des EPMA dirigées par des femmes la plus importante, soit 32,1% des EPMA opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 11,7% de l'encours total des crédits.

De même, la section des « autres activités de services », qui représente 27,1% du total des EPMA dirigées par des femmes opérant dans cette section, ont bénéficié d'une part de 40,7% de l'encours total des crédits qui leur sont alloués (cf. tableau 41).

Tableau 41 - Répartition de l'encours des crédits bénéficiant aux EPMA, par section d'activités et selon le genre du dirigeant en 2024 – en %

Section d'activités	Répartition de l'encours		Répartition du nombre des entreprises	
	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes	Dirigeants femmes	Dirigeant hommes
Industrie manufacturière	12,8	87,2	10,2	89,8
Construction	7,9	92,1	6,1	93,9
Activites de services administratifs et de soutien	19,3	80,7	20,2	79,8
Activites immobilières	46,7	53,3	21,5	78,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,9	98,1	8,8	91,2
Transports et entreposage	7,9	92,1	6,6	93,4
Enseignement	26,2	73,8	26,4	73,6
Santé humaine et action sociale	11,7	88,3	32,1	67,9
Activites spécialisées, scientifiques et techniques	14,0	86,0	19,0	81,0
Agriculture, sylviculture et pêche	2,7	97,3	8,2	91,8
Autres activités de services	40,7	59,3	27,1	72,9
Hébergement et restauration	5,4	94,6	9,1	90,9
Industries extractives	2,0	98,0	7,7	92,3
Information et communication	7,6	92,4	8,3	91,7
Autres	0,3	99,7	7,8	92,2
Total	8,3	91,7	11,4	88,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et Bank Al Maghrib.

 ObservatoireMarocaindeLaTPME  observatoire-marocain-de-la-tpme  @OMTPME  @OMTPME

www.omtpme.ma

